

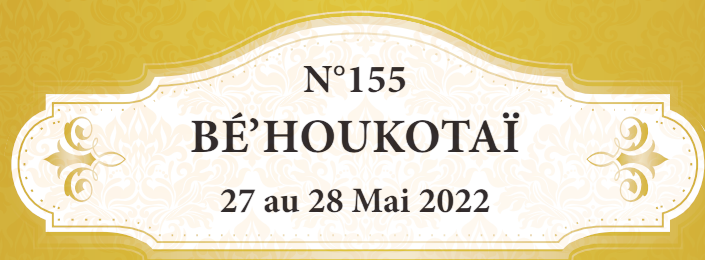


MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillet de Chabbath suivants :

Page

Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Pa'had David	11
Boï Kala.....	15
Baït Neeman	17
Mayan Haim.....	21
Koidinov	25
Autour de la table du Shabbat.....	26
Haméir Laarets.....	28
Bnei Shimshon	32



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Bé'houkotai
27 Iyar 5782
28 Mai
2022
174

Dvar Torah

BÉ'HOUKOTAI

Nous terminons ce *Chabbath* le 'Houmach Vayikra avec la lecture de la *Paracha* de Bé'houkotai. Dans cette dernière, nous lisons le passage des «Tokha'hot – remontrances» où D-ieu énonce quarante-neuf malédictions (*Klalote*) les unes pires que les autres à celui qui n'accomplirait pas la volonté divine. Ces «Tokha'hot» qu'il nous lire avant *Chavouot* (voir *Méguila 31b*) doit nous réveiller à la *Téchouva* afin que nos corps et âmes soient dignes de recevoir la *Thora*. La *Guemara* enseigne également qu'il est interdit de s'interrompre au milieu de ce passage. C'est donc la même personne qui doit monter au *Séfèr Thora* pour lire ces malédictions. Pour édicter cette règle, les Sages se sont appuyés sur le verset des Proverbes: «Ne rejette pas les remontrances d'Hachem, ne t'insurge pas contre Sa réprimande». En effet, si un Homme venait à s'interrompre au milieu du Texte des «Tokha'hot», cela aurait été perçu comme s'il s'insurgeait contre la réprimande divine. Quelle est donc la signification de ces *Klalote*? Le *Biour Halakha* rapporte que par superstition ou par peur d'être atteintes, certaines communautés avaient carrément l'habitude de ne pas lire dans le *Séfèr Thora* lors des *Chabbath* de Bé'houkotai et *Ki Tavo*. Mis à part qu'ils annulent volontairement le décret très ancien de *Moché Rabbénou* de lire la *Thora* en public, le 'Hafets 'Haïm ne

comprend pas un tel usage. Est-ce qu'en annulant la lecture des remontrances et en ne voulant pas regarder la vérité en face, ne s'appliquent-elles plus à eux et ne les concernent-elles plus? Au contraire! Il développe une parabole pour comprendre ce comportement absurde! Un homme est averti par ses amis de ne pas emprunter tel chemin, truffé de pièges et de trous. Ne tenant pas compte de leurs avertissements, il prit la route en prétextant que même s'il tombait dans l'un des trous, ils ne se moqueront pas de lui, puisqu'il marcha avec un masque opaque sur les yeux, l'empêchant de détecter les pièges. Nous comprenons évidemment qu'au contraire, plus il ferme les yeux, plus il se causera des dégâts et tout le monde se moquera de lui! Nous voyons donc l'importance que les Sages accordent aux remontrances, encore plus lorsqu'elles proviennent d'Hachem Lui-même. Malheureusement, la nature de l'Homme tend à repousser la personne qui viendrait lui faire des reproches, fermant ainsi les yeux sur ses propres défauts et empêchant une introspection impérieuse pour parfaire ses *Midot*! Sachons saisir l'occasion de nous parfaire, et au contraire, remercions ceux qui mettent à nu nos défauts. Quand bien même leur intention d'origine n'était pas louable, retenons ce qui nous concerne, et élevons-nous pour mieux servir notre Créateur.

Collel

«Le mérite des Patriarches a-t-il disparu?»

Le Récit du Chabbat

Napoléon éveilla l'espoir dans le cœur de nombreux Juifs d'Europe. Ils voyaient dans les réformes qu'il avait innové, et dans l'égalité qu'il leur avait accordée, un signe du début de la délivrance du peuple Juif. Le *Hatam Sofer* leur expliqua l'erreur de cette espérance naïve par la parabole suivante: Un roi avait un fils qu'il gâtait beaucoup, mais qui se conduisait mal. Lorsque la conduite du prince devint vraiment honteuse,

Horaires de Chabbat



Hadlakat Nerot: 21h22

Motsaé Chabbat: 22h44



1) On doit attacher le *Téfilines* sur son bras de manière à ce que le petit nœud (en forme de «Youd») soit situé sous le boîtier, proche du cœur. Il est bon aussi de veiller à cela même lorsque les *Téfilines* sont rangés dans leur sac. C'est la raison pour laquelle on a coutume de lier ce nœud au boîtier à l'aide du fil utilisé pour coudre le boîtier, ou avec un élastique. (De plus, en attachant le *Téfilines* sur le bras, il faut enrouler la lanière autour du boîtier, il doit être disposé tel que la *Ma'abarta* (orifice où est insérée la lanière) soit du côté de l'épaule, et le boîtier lui-même du côté du bras.

2) L'emplacement adéquat pour les *Téfilines* de la tête commence à partir de la racine des cheveux jusqu'à l'extrémité de la fontanelle. Le boîtier du *Téfilines* doit entièrement reposer à cet endroit, et s'il dépasse – ne serait-ce que très peu – sur le front, on n'a pas accompli la *Mitsva*. L'erreur est répandue de penser qu'il suffise que l'extrémité du boîtier repose sur le cuir chevelu, même si la majeure partie du boîtier repose sur le front. De cette façon, n'a pas accompli du tout la *Mitsva* des *Téfilines*, car tout le boîtier, y compris la base (*Titora*), doit reposer sur l'endroit convenable. Celui qui a des cheveux longs qui lui tombent sur le front devra bien localiser la racine de ses cheveux, afin que son *Téfilines* repose sur le cuir chevelu seulement. Il est préférable de poser le *Téfilines* un peu plus haut que l'extrémité de la racine des cheveux, pour qu'il reste toujours posé à un endroit convenable, même s'il venait à glisser. Le nœud arrière du *Téfilines* de la tête doit être posé sur le haut de la nuque, là où les cheveux poussent. Il ne doit pas dépasser, même partiellement, sur le bas de la nuque. L'idée au-dessus de la nuque, sur l'extrémité de l'os crânien, au-dessus du trou occipital.

(D'après le *Kitour Choul'han Aroukh* du Rav Ich Maslia'h)

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à David Ben Myriam Hagege à Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana à Moché Abourmade Ben Chlomo



Le 7 juin 1967 (28 Iyar 5727) – au troisième jour de la Guerre des Six Jours – l'armée israélienne reconquit le Mur Occidental: Le Kotel Hamaaravi. L'année suivante – le 28 Iyar 5728 – est célébré pour la première fois, «Yom Yérouchalaïm» (le Jour de Jérusalem) [cette appellation est tirée du verset 7 du Téhilim 137] pour commémorer la réunification de Jérusalem après 1900 ans d'exil. **Pourquoi le Mur occidental est-il un lieu saint de grande importance?** Rapportons quelques éléments de réponse: **1)** Le Kotel Hamaaravi est, selon la Tradition, une partie de la muraille du Mont du Temple (Har Hamoria) qui protégeait le second Beth Hamikdache. Cette muraille fut construite par le roi David, puis renforcée et restaurée sous le règne du Roi Hérode, qui a rétabli le Second Temple et ses alentours. Elle est la «Porte des Cieux» par laquelle transitent toutes nos prières [Chla]. **2)** Selon une autre Tradition [voir Yalkout Meam Loez Dévarim], ce sont les pauvres qui ont bâti le Kotel. Voyant que seul le Mur Occidental restait à bâtir, ils se mirent à l'ouvrage avec la volonté de contribuer au saint travail. Avec autant d'ardeur que d'humilité, ces hommes pauvres, posèrent les pierres, l'une après l'autre, jusqu'à ce que le Mur Occidental entier se dressât droit, solide, parfait. Leur don de soi fut récompensé par l'aide des anges qui firent de ce mur, un mur indestructible. **3)** A la surface du Kotel, plane l'Esprit Saint qui se lamente sur la perte du Temple. A ce propos, le Midrache [Eliahou Rabba 38] raconte que Rabbi Nathan entra un jour à Jérusalem et trouva le Beth Hamikdache détruit et un mur encore debout. Il demanda: «Quel vertu ce mur possède-t-il (pour rester debout)?» Un homme lui répondit: «C'est le Mur Occidental et je vais te montrer [quelque chose de remarquable]. Prend une bague et pose-la sur le mur.» La bague se déplaça et l'on vit apparaître D-ieu «se redresser et se lamenter». **4)** A propos du verset: «Si un homme vend une maison d'habitation située dans une ville avec une muraille, le droit de rachat durera jusqu'à la fin de l'année de la vente...» Et si elle n'a pas été rachetée dans l'espace d'une année entière, cette maison qui est dans une ville qui possède une muraille sera acquise définitivement à l'acheteur...» (Vayikra 25, 29-30). Le Midrache [Tan'houma Béhar 1] explique «un homme» - c'est D-ieu, «une maison d'habitation» - c'est le Beth Hamikdache, «une ville avec une muraille» - c'est Jérusalem, «le droit de Rachat» - c'est la Délivrance. Concernant le verset suivant: «Et si elle n'a pas été rachetée dans l'espace d'une année entière, cette maison qui est dans une ville qui possède une muraille sera acquise définitivement à l'acheteur...», le Ma'hsof Halavane explique: Même si le Temple n'est pas reconstruit et le Peuple Juif n'est pas délivré («le droit de Rachat»), à la fin du cinquième millénaire («dans l'espace d'une année entière»), il ne faut pas désespérer car il est certain que la Délivrance viendra tôt ou tard (dans le sixième millénaire). Preuve en est, le «Mur Occidental – כּוֹתֵל הַמְּזֻרָּמִי», dernier vestige du Temple, auquel fait allusion l'expression אֶשֶׁר-לֹא הָקָם (sans/avec muraille) [écrit לֹא avec un Aleph – la négation, mais lu לֵא avec un Vav – car «il en possède une [seule]»: le «Kotel»). En effet, le Midrache enseigne [Chémot Rabba 2, 2]: «Jamais la Chékina (Présence Divine) n'a quitté le Mur Occidental», comme il est dit: «Voici [allusion à la Chékina] qui se tient derrière notre muraille, qui regarde par les fenêtres, qui observe par le treillis» (Cantique des Cantiques 2, 9). C'est donc le signe manifeste que le Temple («[Demeure] acquise définitivement à l'acheteur לָקָח [D-ieu]») sera reconstruit à sa place et que le Peuple Juif retournera sur sa Terre. **5)** Selon la Tradition [voir Béréchit Rabba 28, 3], il existe un «os» de la taille d'un grain d'orge, appelé en hébreu לוּז Louz, qui se trouve au-dessus de la colonne vertébrale [à l'intérieur du crâne sous le cerveau]. Cet «os» ne reçoit sa nourriture que de ce que l'on mange le samedi soir à la Séouda de Melavé Malka. Il est indestructible. La future Résurrection des Morts aura lieu à partir de cet «os» [voir Michna Beroura – Ch. A Orakh 'Haïm 300, 2]. Le Kotel Hamaaravi ressemble à cet égard au Louz: De même que le Louz ne sera jamais détruit, et il deviendra le point de départ de la Résurrection des Morts, de même, le Kotel Hamaaravi ne sera jamais détruit et c'est à partir de lui que sera construit le Troisième Beth Hamikdache [Séfer Emouna VéHachga'ha]. Il est remarquable de noter que «Yom Yérouchalaïm» tombe le quarante-troisième jour du Omer; nombre [43] qui correspond précisément à la valeur numérique du mot לוּז Louz...».

le roi décida de l'exiler loin du palais et de la capitale. Il l'envoya dans un petit village chez un pauvre paysan. Là, le prince apprit à connaître la rude vie de campagne. Il dut travailler dur pour avoir droit à du pain sec. Le roi espérait qu'en quittant la vie oisive et luxueuse du palais, il reviendrait sur le bon chemin. Il apprendrait ainsi à dure école à se conduire comme un prince digne de la couronne. Le prince ne se révolta pas, il reconnut que la punition était bien méritée. Il accepta toutes les souffrances que lui infligeait son père. Il se nourrissait de l'espoir d'être bientôt repris au Palais Royal. Un jour, arriva au village un groupe d'ouvriers. Le prince les vit poser les fondations d'un grand bâtiment, puis commencer à bâtir. «Pour qui construisez-vous cette belle maison spacieuse dans ce petit village de campagne?» leur demanda-t-il intrigué. Les ouvriers répondirent avec joie: «C'est pour vous, notre Prince, que le roi fait construire cette magnifique résidence!» A leur grand étonnement, le prince au lieu de se réjouir, éclata en sanglots. «Le bâtiment ne vous plaît-il pas?» demandèrent les ouvriers, craignant ses reproches. Tout en pleurant, le prince leur expliqua: «C'est un véritable palais que vous m'avez construit, mais c'est justement pour cette raison que j'ai tant de chagrin...» Les ouvriers le regardèrent sans comprendre. «Pleurer en nous voyant vous installer dans un palais, au lieu de vivre dans la misérable ferme du paysan où vous étiez jusqu'à présent?!» «Tant que je vivais dans des conditions difficiles, et je travaillais dur pour ne recevoir que du pain sec, je savais que la fin de mon exil était proche. Mon père ne me laisserait pas longtemps endurer de telles souffrances!» expliqua le prince aux ouvriers. «Mais à présent que le roi vous a envoyé me bâtir un palais ici, c'est un signe qu'il a l'intention de me laisser encore de longues années loin de chez lui.» Les juifs saisirent le sens de l'histoire, et baissèrent la tête encore avant que le Hatam Sofer eut expliqué la parabole. «Le Peuple Juif», dit-il, «souffre dans l'exil, mais il a une lueur d'espoir: chaque jour peut annoncer la délivrance. A présent que D. nous a envoyé cet empereur français pour nous 'bâtir un palais' dans notre exil - un palais d'émancipation et de droits civils - qui sait combien de temps D-ieu pense-t-Il nous laisser en exil?... Nous n'avons aucune raison de nous réjouir de cette ère nouvelle, au contraire, il faut en pleurer!»

Réponses

Nous trouvons en conclusion des «Malédiction» de Bé'houkotai, l'évocation du souvenir des Patriarches: «Et Je me souviendrai de Mon alliance avec Yaacov; Mon alliance aussi avec Its'hak, Mon alliance aussi avec Abraham, Je M'en souviendrai, et la Terre aussi, Je M'en souviendrai» (Vayikra 26, 42). Ces «Malédiction» font référence aux malheurs qu'ont occasionnés les quatre Exils du Peuple Juif: Babylone, Perse, Grèce et Rome (voir Targoum Yonathan Ben Ouziel sur le verset 44). Ainsi, le souvenir des Patriarches est-il nécessaire, pour accéder à la Délivrance (promise par Hachem – verset 44, lorsqu'Israël confesse ses fautes – verset 40), car c'est en se souvenant de l'alliance des Pères (Brith Avoth בְּרִית אֲבוֹת) qu'Hachem se souvient du Peuple Juif et leur manifeste Sa Miséricorde [Or Ha'haïm]. C'est la raison pour laquelle, le Midrache [Vayikra Rabba 36] enseigne: «Le mérite des Patriarches (Zekhout Avoth זְכוּת אֲבוֹת) existe constamment et continuellement nous le mentionnons [dans nos Prières], comme il est dit: 'Et Il n'oubliera point l'alliance de tes Pères, l'alliance qu'Il leur a jurée' (Dévarim 4, 31)». Pourtant, le Talmud [Chabbath 55a] enseigne que le mérite des Patriarches a disparu: «A quel moment le mérite des Patriarches a-t-il pris fin תַּמָּה? זְכוּת אֲבוֹת? Selon Rav, c'est aux jours de Hochéa Ben Béeri (le Prophète – voir Osée 2, 12)... Selon Chmouël, ce mérite dura jusqu'aux jours de 'Hazaël (le roi de Syrie – voir II Rois 13, 22)... Selon Rabbi Yéchochoa Ben Lévi, ce mérite dura jusqu'aux jours d'Eliahou (le Prophète – voir I Rois 18, 6)... Selon Rabbi Yo'hanan, il dura jusqu'aux jours de 'Hizkiyahou (le roi – Voir Isaïe 9, 6)» [D-ieu annonça à Abraham, lors de la destruction de Sodome, que le mérite des Patriarches ne durerait que jusqu'à la destruction du premier Temple. Ainsi, remarquons-nous que les dernières Lettres des cinq premiers Mots du verset: «...Tairai-je à Abraham (pour qu'il implore la Miséricorde) ce que Je fait אֲשֶׁר אֲנִי עֹשֶׂה, (הַמְכִסָּה אֲנִי מִאֲבֹרָהּ, (Béréchit 18, 17) forment, pris à l'envers, le nom du Prophète Jérémie יְרֵמְיָה, l'annonciateur de la perte du Temple – Mégale Amoukot]. Différentes manières de résoudre la difficulté: **1)** Le mérite des Patriarches (Zekhout Avoth) a pris fin (comme l'enseignent les Maîtres de la Guémara) mais non pas l'alliance des Patriarches (Brith Avoth), relative au don de la Terre d'Israël aux ancêtres et à leur descendance. Ainsi, le verset cité de notre Paracha mentionne l'alliance et non le mérite: «Et Je me souviendrai de Mon alliance avec Yaacov; Mon alliance aussi avec Its'hak, Mon alliance aussi avec Abraham» (même en Exil) [Tossafot – Rabbenou Tam]. **2)** Pour les Réchaïm le Zekhout Avoth s'est arrêté mais pour les Tsadikim il continue d'exister. C'est la raison pour laquelle on mentionne le Zekhout Avoth dans nos Prières (non pas que nous soyons tous des Justes mais nous prions Hachem qu'Il octroie le Zekhout Avoth aux Tsadikim pour que ceux-ci puissent protéger la génération grâce à leurs mérites et à celui des Pères – Divré Yoël) [Tossafot – Ri]. **3)** Le Zekhout Avoth n'est plus systématique comme il le fut dans les temps anciens (délimités dans la Guémara). Aujourd'hui il est nécessaire d'implorer Hachem dans nos Prières pour invoquer le Zekhout Avoth [Ben Yéhouyada]. **4)** Anciennement, le Zekhout Avoth pouvait procurer au Peuple Juif une Délivrance totale et miraculeuse (comme ce fut le cas en Égypte). Depuis (les temps cités dans la Guémara), le Zekhout Avoth ne procure que de petites délivrances [anaf Yossef]. **5)** [Nos Sages] ont instauré [dans la première Bénédiction de la Amida] le rappel des «Bontés des Pères» à l'endroit où l'on demande la Délivrance: «Rappelle les Bontés des Pères et envoie le Libérateur זִכְרֵי חַסְדֵי אֲבוֹת וּמִבְּרֵא, pour dire que quand bien même le mérite des Patriarches a disparu, la Délivrance du Peuple Juif demeure éternelle [Tour Orakh 'Haïm 113].

PARACHA BEHOUKOTAI 5782

LES SENS DE L'EXIL

La Paracha *Behoukotai* et la Paracha *Ki Tavo* sont connues pour énoncer les avertissements et les châtements à l'intention du peuple d'Israël s'il n'observe pas la Torah, garante de sa pérennité. A la lecture attentive de tous ces calamités annoncées, il est important de souligner qu'Israël n'est jamais menacé de disparition. Un esprit très perspicace peut découvrir derrière chaque menace, la promesse du rétablissement du peuple juif sur sa terre. La cinquième série de châtements est claire à ce sujet. « Je sèmerai la désolation dans le pays, et vos ennemis qui y résideront connaîtrons la désolation » (Lévitique 26, 32). Rachi s'empresse de rappeler qu'il s'agit d'un réconfort « Quand Israël sera loin de son pays, aucun des occupants de sa terre ne pourra jamais y prospérer ». Effectivement, durant les siècles que dura notre exil, Erets Israël, un pays où coulait le lait et le miel, est demeuré une terre désolée et inhospitalière. Jamais aucun autre peuple ne s'y est installé et n'y a fondé sa capitale. La terre d'Israël a toujours été une province des puissances qui s'y sont succédées, une province pauvre où l'on pouvait à peine survivre. La terre d'Israël n'a repris vie qu'après le retour de ses enfants.

L'EXIL DU PEUPLE JUIF ET L'IMPORTANCE DE L'ANNEE SABBATIQUE

Parmi les châtements annoncés à Israël, figure l'exil, c'est-à-dire la dispersion parmi les nations au milieu desquelles les Enfants d'Israël ont souvent été soumis et privés de leurs libertés. La Torah explique la raison pour laquelle l'exil a été choisi comme châtement. Il est écrit en effet « Alors la terre acquittera ses années sabbatiques durant toutes les années de sa désolation, quand vous serez sur la terre de vos ennemis. Toutes les années de sa désolation elle se reposera, le repos qu'elle n'a pas pris durant vos Shabbat, lorsque vous demeuriez sur elle » (Lv 26, 34). De ce verset, les Sages déduisent que l'exil vient sanctionner le non-respect de l'année sabbatique. Si l'exil babylonien a duré soixante-dix ans, c'est pour que la terre jouisse du repos dont elle a été privée durant les soixante-dix années sabbatiques qu'Israël avait négligé de respecter la *Shemita*, le repos de la terre, dont Rachi fait le compte en détail.

Si on poursuit la lecture du texte des châtements, on y découvre que l'exil provoque de nouvelles fautes sans rapport avec le repos de la terre : au lieu de reconnaître la faute qui les a conduits dans l'exil, les exilés qui cherchent à s'émanciper des lois divines sont toujours à l'affût de nouveaux arguments pour s'éloigner de la Torah. En effet, une fois en exil, ils se déclarent exempts des commandements sous prétexte que la Torah n'aurait été instituée que pour le pays d'Israël et qu'ailleurs il faut s'adapter aux nouvelles conditions de vie. C'est cette vision du monde qui est appelé « la faute en pays ennemis » qu'ils auront à expier en même temps que les « méfaits de leurs pères » qui les y ont amenés. (Rav S. R. Hirsch).

Tel est le sens des versets suivants : « les survivants d'entre vous se consumeront, par leur faute dans les pays de leurs ennemis » (Lv 26, 39). Mais malgré cela, Dieu adresse des paroles de consolation à son peuple exilé et éprouvé. « Malgré toutes les vicissitudes, Israël demeure le peuple de Dieu et son Alliance avec lui garde toute sa force » (Rachi). Afin qu'il soit impossible d'exterminer le peuple juif, Dieu a déclaré « je vous disperserai parmi les nations » (Lv 26, 33) de telle sorte que si les Juifs sont persécutés et exterminés dans tel pays, ils seront épargnés ailleurs comme on a pu le constater à plusieurs reprises dans l'Histoire.

UN AUTRE SENS DE L'EXIL

Le premier exil des Enfants d'Israël avant même qu'ils ne deviennent un peuple, est l'exil en pays d'Égypte où ils furent réduits en esclavage pendant deux cent dix ans, avant d'en sortir avec de grandes richesses matérielles et spirituelles, nantis également des connaissances scientifiques et technologiques des Égyptiens. » Cette dernière remarque a certainement inspiré nos Sages qui ont proposé une autre approche de la notion d'exil différente de l'exil-châtiment à cause de la non-observance de la *Shemita*. De même qu'en Égypte les hébreux n'ont pas changé leurs noms, ni leur langue ni leurs habits, au moyen-âge en Europe et ailleurs où ils étaient acceptés, ce sont les nations qui ont obligé les Juifs à porter des signes distinctifs pour les reconnaître et les persécuter. Ces mesures ont en fait préservé physiquement et spirituellement les Juifs

dont certains auraient préféré se fondre dans la masse. Plus tard, lorsque les mesures discriminatoires ont cessé, les communautés juives s'efforçaient d'établir des centres de vie juive pour préserver leur identité. Après des débuts difficiles, le temps de s'adapter et de découvrir les moyens de recréer des conditions favorables à l'éclosion de la tradition juive, ils parvenaient à établir des institutions florissantes d'un niveau élevé dans le domaine de l'étude et de l'érudition.

LE MIRACLE DE LA PERENNITE DE L'ATTACHEMENT A LA TORAH

Cependant, les nouvelles générations, davantage intégrées dans le pays d'accueil, se mirent à chercher de nouveaux horizons, dans les domaines où elles puissent briller et gagner leur propre renommée. Ne pouvant pas ou ne voulant pas exceller dans la Torah, elles réussirent ailleurs dans le domaine aussi bien matériel qu'intellectuel et cette réussite a eu pour résultat d'accélérer leur assimilation au point de mettre en danger leur attachement à leur peuple et au Judaïsme.

Grâce à la puissante influence de l'esprit de nos Sages, l'attachement inconditionnel de nos coreligionnaires aux valeurs de la Torah, malgré l'éloignement de la pratique des Mitsvot, tient du miracle. L'exemple des Marranes en Espagne et au Portugal en est la démonstration. Plus près de nous, un demi-siècle de communisme en URSS, n'est pas arrivé à enrayer l'âme juive ou l'attachement au peuple juif. Cette situation prévaut aujourd'hui dans bon nombre de pays où vivent des Juifs. Malgré les discriminations et l'antisémitisme régnant de manière discrète ou de façon plus visible, on n'a jamais constaté des désertions de masse par assimilation totale à la religion majoritaire du pays.

LE SOUFFLE DU RETOUR

De même dans le jeune Etat d'Israël, où à côté des *Harédim*, - les pratiquants strictes qui constituent une petite minorité-, vivent des Israéliens de toutes tendances intellectuelles et spirituelles, tous attachés au peuple juif et à la tradition juive dans son sens le plus large et même le plus folklorique.

De la même manière que l'on rencontre en Israël de grands érudits en Torah, des Israéliens s'illustrent également dans le domaine scientifique et technologique, à l'image des communautés de la Diaspora et parfois même davantage, ce qui contribue à nous conforter dans notre fierté. La différence avec le passé est l'émergence de la notion de *Techouva*, de « retour ».

L'histoire contemporaine connaît un phénomène d'une ampleur jamais vue au auparavant : le vent de retour à la Torah qui souffle partout dans le monde et l'influence de la minorité des « *Harédim*, des religieux » souvent sous les feux de la critique mais qui contribuent à changer le visage du peuple juif partout dans le monde.

LES ROSES DES AMES SAINTES

L'extraordinaire durée de l'exil a contraint maints penseurs juifs à dépasser le schéma initial de l'exil-châtiment pour lui donner un caractère positif. Pour les mystiques, l'exil d'Israël n'est que la face visible d'un exil cosmique, puisque la *Shékhhina*, la Présence divine accompagne le peuple dans son exil où il a la noble tâche de prélever les étincelles de sainteté dispersées en tout lieu ou bien selon la formule du kabbaliste Isaac Luria, de « cueillir les roses des âmes saintes qui sont dispersées parmi les épines »

De son côté le sionisme va se nourrir à la fois de la théologie de l'exil et rompre avec elle. Désormais des hommes ont décidé de ne plus attendre que le secours vienne d'en haut mais de mettre fin à la dispersion par une action concrète. Le choix de la terre d'Israël n'est pas fortuit, car il est le résultat de l'attachement à la terre donnée par Dieu à nos Patriarches.

L'EXIL ET L'ESPRIT DE LA TORAH

Dans la Diaspora, et là on ne parle plus d'Exil (*galout*) mais de Diaspora, ou en Israël, le peuple juif dans son ensemble sent que la bénédiction divine l'accompagne dans toutes ses initiatives et l'aide à réussir, grâce au précieux héritage de l'esprit de la Torah qui n'a cessé d'accompagner et de soutenir le peuple d'Israël dans toutes ses tribulations partout où il se trouve, qu'il en soit conscient ou non. C'est d'ailleurs le constat de cette réussite « miraculeuse » des Juifs de par le monde qui suscite la jalousie des nations. Cette réussite est le signe que la Présence divine est permanente au sein du peuple, selon la promesse divine, dont le peuple bénéficie grâce à la Torah vivante.



La Parole du Rav Brand

« Si vous suivez Mes lois, si vous gardez Mes commandements et les mettez en pratique, Je vous enverrai des pluies en leur saison ; la terre livrera son produit, et l'arbre du champ donnera son fruit. Le battage de vos grains se prolongera jusqu'à la vendange, et la vendange atteindra les semailles ; vous mangerez votre pain à satiété, et vous habiterez en sécurité sur votre terre... J'instaurerai la paix sur la terre... » (Vayikra 26,3-6). Si la terre produit une telle abondance, n'est-il pas évident que les hommes mangent à satiété ? Dès lors, pourquoi la Torah ajoute-t-elle : « Vous mangerez votre pain à satiété » ? « Il s'agit d'une bénédiction supplémentaire : bien que vous ne consommiez que peu, la nourriture sera bénie dans vos entrailles, et vous serez rassasiés avec peu » (Torat Cohanin ; Rachi).

Mais alors, si nous sommes rassasiés avec peu, à quoi nous servirait cette abondance de produits ? D'autant que tout le temps de la battue du blé, des vendanges et des semences, les hommes déserteraient leur étude pour se consacrer à l'agriculture ! On pourrait éventuellement répondre, que les deux bénédictions correspondent à deux catégories de juifs. Ceux qui recherchent l'abondance, la trouveront, et grâce à eux, les juifs seront à la tête de l'humanité : « D'ieu t'ouvrira Son bon trésor, le ciel, pour envoyer à ton pays la pluie en son temps et pour bénir tout le travail de tes mains ; tu prêteras à beaucoup de nations, et tu n'emprunteras point. D'ieu fera de toi la tête et non la queue, tu seras toujours en haut et tu ne seras jamais en bas, lorsque tu obéiras aux commandements de D'ieu » (Devarim, 28, 12-23). Quant aux juifs qui désirent étudier assidument, ils ne ramasseront et ne mangeront que peu, et ils seront rassasiés.

Mais peut être la Torah fait allusion à encore autre chose. Faisons d'abord une remarque. Le verset situe l'abondance des produits sur « la terre », et pas sur « votre terre » : « la terre » donnera ses produits. En revanche pour la sécurité, le verset précise « votre terre » : « vous habiterez en sécurité sur "votre terre" ». Quant à la paix, c'est sur « la terre », et pas « votre terre » : « Je mettrai la paix sur "la

terre" » ! Pourquoi ces changements ?

Bien que les promesses de ces versets puissent sans aucun doute s'accomplir à tout moment, c'est à la venue du Machiah qu'elles se réaliseront incontestablement. Or, le prophète Malachie conditionne la pluie pour les non-juifs, à leur venue à Jérusalem. Si les nations osent combattre le Machiah, elles subiront un désastre. Celles qui survivront seront invitées à venir à Jérusalem pour fêter Soukkot, et se prosterner devant D'ieu. Celles qui refuseront seront frappées d'une sécheresse : « Toutes celles qui survivront parmi toutes les nations venues contre Jérusalem monteront chaque année pour se prosterner devant le Roi D'ieu, et pour célébrer la fête de Soukkot. S'il y a des familles de la terre qui ne montent pas à Jérusalem pour se prosterner devant le Roi D'ieu, elles ne seront pas favorisées par la pluie. Si la famille d'Égypte ne monte pas... la pluie n'y tombera pas... Tel sera le châtement de l'Égypte, le châtement de toutes les nations qui ne monteront pas pour célébrer la fête de Soukkot » (Zékharia 14,16-19). Les quelques versets cités de notre Paracha font peut-être allusion aux temps messianiques. L'expression « votre terre » signifie Erets Israël, et « la terre » signifie la Terre entière, le monde entier.

En voici le sens : lorsque vous, juifs, vous suivrez Mes lois, garderez Mes commandements et les mettrez en pratique (à l'époque du Machiah) Je vous enverrai la pluie en Erets Israël, ainsi qu'une abondance de produits. « A peine aurez-vous fini le battage du blé que surviendront les vendanges, et les vendanges se prolongeront jusqu'aux semailles. » Mais pour ne pas vous fatiguer et vous faire perdre du temps, comme les nations viendront à Jérusalem pour s'y prosterner devant D'ieu, Je leur offrirai votre bénédiction, et Je vous en octroierai une bien meilleure : « Et vous mangerez votre pain à satiété, et vous habiterez en sécurité sur votre terre. » C'est-à-dire que vous serez rassasiés avec peu de nourriture, et aurez tout le loisir pour étudier la Torah dans la sérénité ! Puis J'instaurerai la paix sur la terre entière. Telle est la compréhension de ces versets par le rémez, l'allusion.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Bé'houtkotai commence par délivrer des Bérakhot pour ceux qui respectent la Torah et les Mitsvot.
- Elle cite ensuite 49 malédictions, (qui iront sur nos ennemis).
- On peut ensuite apprendre les lois des dons qu'un

homme peut faire en offrant la valeur d'un humain, d'un terrain ou d'un animal.

- La Paracha poursuit avec des lois concernant les terrains.
- Le livre de Vayikra conclut ses dernières lignes en citant l'interdit de celui qui aimerait échanger un animal au sujet d'un Korban.

Enigmes



Enigme 1 : Comment deux jumeaux auraient-ils le droit de témoigner l'un vis-à-vis de l'autre ?

Enigme 2 : $20 + 20 + 20 = 60$. Comment pouvez-vous faire encore 60 en utilisant le même nombre 3 fois, mais cela ne peut pas être 20 ?

Enigme 3 : 3 mots différents, qui ont la même racine apparaissent successivement dans notre Paracha. Quels sont ces 3 mots et où apparaissent-ils ?



Réponses n°290 Behar

Enigme 1 : Yona dans le ventre du poisson (Rachi Jonas 2,1)

Enigme 2 : La masse sèche représente au départ 1%, soit 0,030kg. Ces 0,030kg (qui restent inchangés) représentent par la suite 2% de la masse totale d'où :
Masse sèche : $2\% = 0,030\text{kg}$ Masse globale : $100\% = 1,5\text{kg}$
Les fruits séchés pèsent ainsi 1,5kg.

Enigme 3 : Nous voyons cela dans la Paracha de Behar, comme il est dit (25-6) : « le chabot du pays sera pour vous à manger (léokhla) ».

Rébus : Tas / Avir / Houx / Chaud / Phare

Pour aller plus loin...

1) À quel grand homme de notre peuple peut-on rattacher les termes suivants : « Vénati chalom baaretz ouchkhavtem véine ma'harid » ? Qu'apprenons-nous de là ?

2) Quelles sont les personnes qui n'ont pas peur de la mort et d'où l'apprenons-nous ?

3) Que nous enseigne l'expression « Véakhaltém la'hémékhem lassova » (26-5) ?

4) Mis à part toutes les Bérakhot mentionnées dans notre Paracha, qu'est-ce que Hachem nous promet d'éliminer léatid lavo ?

5) À quel enseignement font allusion les termes « Véayachane mipéné 'hadach totsio » (26-10) : « Et vous ferez sortir l'ancienne pour faire place à la nouvelle » ?

6) Il est écrit (26-31) : « Vénatati ète arékhem 'horba » : « Je ferai de vos villes des ruines ». Quelle faute provoque la destruction des villes d'Erets Israël ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer
un feuillet
ou pour recevoir
chaque semaine
Shalshelet News
par mail :

Shalshelet.news
@gmail.com

Ce feuillet est offert Léilouy Nichmat Messodi bat Simha Arzouan

Une personne qui a veillé toute la nuit, peut-elle ou doit-elle réciter l'ensemble des bénédictions du matin ?

A) En ce qui concerne le Minhag Séfaraide :

1) Netilat Yadayime : On procédera à la Netilat Yadayime comme tous les matins, à la différence que l'on ne récitera pas de bénédiction (même si l'on est parti aux toilettes) [Birké Yossef 46,12 ; Caf Ha'haim 4,6 et 4,49; Hazon Ovadia Yom Tov page 312; Peniné Halakha Tefila 8 perek 1,6 qui rapporte que ce que dit le Beour Halakha au nom du Rachba n'est pas du tout moukhrakh].

2) Bénédiction de "Acher Yaçar" : On la récitera uniquement si l'on a fait ses besoins auparavant [Beth Yossef 4,1].

3) Bénédictions du matin / Birkot Hatorah : On récitera toutes les bénédictions du matin y compris les Birkot Hatorah [Birké Yossef 46,12 Caf Ha'hayime 46,49 et 47,26; Yebia Omer 5,6; Or Létsion 3 perek 8,11]. Il convient de préciser que l'on devra attendre l'aube avant de réciter les Birkot Hatorah [H.O Page 312].

B) En ce qui concerne le Minhag Ashkénaze :

1) Netilat Yadayime : Il sera bon de s'efforcer d'aller aux toilettes avant de commencer la tefila afin de réciter la bénédiction sur la netila [Michna Beroura 4,30]. A défaut, on fera la netila sans bénédiction [Rama 4,13].

2) Bénédiction de « Acher Yaçar » : On récitera cette bénédiction même dans le cas où l'on n'a pas fait ses besoins [Rama 4,1 Michna B. 4,3].

3) Bénédictions du matin : On récitera l'ensemble des bénédictions du matin excepté la bénédiction de « Elokaï Nechama » ainsi que celle de « Hamaavir 'Hévlé Chéna », où il conviendra à priori de rechercher une personne qui a dormi plus de 30 minutes qui nous acquittera de ces 2 bénédictions [Michna Beroura 46,24]. A défaut, on pourra les réciter, car c'est ainsi qu'il en ressort du Rama (46,8) et ainsi était la coutume [Choul'han Aroukh Harav 46,7 ; Aroukh Hachoul'han 46,13].

4) Birkot Hatorah : On distinguera 2 cas de figures :

- Si l'on a dormi la veille de la veillée (même en journée) :

On récitera les Birkot Hatorah. [Michna Beroura 47,28 ; Voir aussi Piské Techouvot 47,16 note 138].

- Si l'on n'a pas dormi la veille de la veillée :

Il conviendra à priori de se faire acquitter par une tierce personne qui a dormi (plus de 30 minutes) [Michna Beroura 46,24]. A défaut, on pourra tout à fait les réciter ainsi qu'en témoigne la coutume [Aroukh Hachoul'han 47,23; Choul'han Aroukh Harav 47,7].

David Cohen

De la Torah aux Prophètes

Une fois n'est pas coutume, une partie de la Paracha de cette semaine ne sera pas lue à voix haute (pour les Ashkénazim) ou alors en accélérant sensiblement la cadence (pour les Séfaradim). Il s'agit bien sûr du passage concernant les malédictions qui s'abattirent sur nos ancêtres. A l'origine, elles devaient simplement faire office de mise en garde, Hachem n'ayant bien entendu aucun intérêt à nous faire souffrir. Malheureusement, nous la situation.

prédécesseurs n'en ont pas tenu compte, ne laissant d'autre choix au Maître du monde que de respecter Sa propre parole. La Haftara de cette semaine va donc nous rappeler que toutes ces imprécations sont encore d'actualité. En effet, nous ne pouvons blâmer nos aïeux pour l'exil actuel dans la mesure où le Beth Hamikdash n'a toujours pas été reconstruit, ce qui signifie que nous n'avons toujours pas corrigé nos travers. A nous de changer si nous voulons faire évoluer la situation.

La Routh de Naomi

Chapitre 1

Tout amour qui dépend d'une chose, [dès que] la chose disparaît, l'amour s'évanouit » (Avot 5,19). Voici a priori une allégation des plus triviales mais dont l'illustration en surprendra plus d'un. En l'occurrence, nous allons aborder le personnage d'Orpa, sœur de Routh et princesse de Moav. Elle fut la première à prendre un judéen pour époux, et pas n'importe lequel ! Ce n'était autre que Kilyon, second rejeton d'une des plus importantes familles d'Israël. Mais contrairement à ce qu'on aurait pu penser, Hachem en voudra plus à son frère aîné Mahlon. En effet, non seulement Mahlon ne fit rien pour dissuader Kilyon (ce qu'il aurait pu faire en sa qualité de grand frère), mais il suivit en plus son exemple en se mariant avec Routh, sans prendre la peine de la

convertir. Raison pour laquelle il mourra avant son frère, non sans avoir perdu au préalable toute sa fortune. Seule rescapée de toute cette tragédie, Naomi, femme d'Elimélekh, et mère de Mahlon et Kilyon. Nos Sages expliquent qu'à l'époque, les femmes pouvaient uniquement influencer leur conjoint, mais ne pouvaient s'opposer à lui. Naomi n'avait donc d'autre choix que de suivre son mari à Moav, bien qu'elle n'en eût guère envie. Et après la mort de celui-ci, il y a fort à parier qu'elle n'était pas prête à abandonner ses deux seuls enfants, et qu'elle tenta en vain de les convaincre de retourner en Terre sainte. Sinon, on ne voit pas pourquoi le Maître du monde la laissa en vie (à moins qu'il ne s'agisse en soi d'un châtement ou qu'elle était nécessaire à la suite des événements; voir les propos de Rav Dessler au sujet des générations qui font office de maillon faible). Quoiqu'il en soit, ayant perdu toute sa famille à Moav,

Jeu de mots

Il ne faut vraiment pas avoir de cœur pour faire chanter un muet.

Devinettes

- 1) « Vous vous fructifierez et Je vous multiplierai ». La 2ème expression est en trop ! Que signifie-t-elle ? (Rachi, 25-9)
- 2) En dehors du Michkan, qu'est-ce qui est appelé « Michkan » ? (Rachi, 26-11)
- 3) « Si vous n'écoutez pas, alors ... ». Qu'est-ce que cela signifie ? (Rachi, 26-14)
- 4) Comment est appelé le Beth Hamikdash dans la paracha ? (Rachi, 26-19)
- 5) Le roi Ménaché n'a pas été impie toute sa vie. Combien de temps l'a-t-il été et combien de temps a-t-il fait téchouva ? (Rachi, 26-35)

Echecs

Comment les blancs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?



Réponses aux questions

- 1) À David Hamélekh. En effet, ce dernier n'a jamais fait durant toute sa vie des rêves agréables ('halom tov), du fait qu'il était constamment troublé et tourmenté par les guerres qu'il mena, ainsi que par les épreuves que lui firent endurer ses nombreux ennemis. On apprend ainsi de la vie tourmentée du roi David, que ce n'est que lorsque « Hachem fait régner la paix (matérielle et morale) aux hommes sur terre » ("vénatî chalom baaretz"), que ces derniers peuvent alors « s'étendre sereinement sur leur lit et dormir (en faisant de beaux rêves) sans peur et frayeurs nocturnes » ("ouchkhavtem véeine ma'harid"). (Kéli 'Hemda)
- 2) Les Tsadikim qui investissent de grands efforts dans l'étude de la Torah. La Torah en fait allusion ainsi : « Ime bé'hokotai télékhou » (si vous étudiez la Torah avec effort : Voir Rachi), alors vous n'aurez pas peur de la mort ; bien au contraire, vous serez toujours sereins, déjà prêts à attendre ce moment où « vous partirez » ("télékhou") de ce monde éphémère, pour rejoindre les mondes supérieurs où vous jouirez éternellement du fruit de votre « Amal hatorah » ! (Or Ha'haïm Hakadoch, 22ème explication de « Ime bé'hokotai télékhou... »).
- 3) « Léatid lavo », Hachem nous fait la Bérakha que le pain que nous mangerons sera tellement succulent (d'une saveur si exquise) qu'un homme affamé cherchant à assouvir sa faim et par la même occasion à tirer aussi un grand plaisir gustatif, consommera ce pain sans avoir besoin de l'accompagner avec un mets savoureux. ('Hida, Na'hal Kédoumim 5-3)
- 4) Hachem éliminera les tentations et les épreuves liées aux Arayot (relations illicites). (Markévot Argamane du Rav Méir Eliahou au nom du Zohar)
- 5) Les « raché tévot » et les « sofé tévot » des termes « mipéné » et « 'hadach » forment le mot « machia'h ». Ceci fait allusion au fait que lorsque le Machia'h viendra ("faisant place à une nouvelle ère" : "mipéné 'hadach") « s'annulera » alors la "foi ancienne" ("véyachane") que le monde attache encore aujourd'hui à J.C, comme la Torah y fait allusion à travers les « sofé tévot » des mots « mipéné », « 'hadach », « totsiou » formant le nom de « Ichou » (J.C). (Atéret Zékénim, Otsar Raboténou Baalé Hatossfot, p.291)
- 6) C'est la faute de ne pas payer durablement, en temps et en heure, le salaire des maîtres enseignant aux enfants le 'Houmach et la Michna. (Midrach Raba Eikha, Pétî'hata siman 2)

plus rien ne retenait Naomi dans cette région, d'autant plus qu'elle avait ouïe dire que la famine avait pris fin en Terre sainte. Elle se mit donc en route, accompagnée par ses deux anciennes belles-filles. Arrivées à la frontière, ces dernières lui firent part de leur volonté de vivre à ses côtés. Néanmoins, la résolution d'Orpa s'estompa très vite lorsque Naomi l'informa qu'elle était trop vieille pour avoir d'autres fils et qu'elle n'avait personne d'autre à lui proposer. La Guemara (Sota 52b) rapporte qu'elle versa à ce moment quatre larmes qui lui vaudront de mettre au monde quatre géants, dont Goliath et Yichbi, personnages précédemment évoqués dans cette rubrique. Et s'il ne fait aucun doute que leur séparation accabla Orpa, celle-ci ne tarda pas à retrouver ses mauvaises habitudes, et son amour pour notre peuple se transforma en haine, comme en attestent les agissements de ses enfants.

Yehiel Allouche

Rabbi Raphael Enkaoua

Né à Salé en 1848, Rabbi Raphael Enkaoua était Grand Rabbin et Président du Haut Tribunal Rabbinique du Maroc et un décisionnaire réputé partout en Afrique du Nord et en Israël. Également chevalier de la Légion d'Honneur, il était très estimé par le pouvoir français du protectorat et par les autorités marocaines. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de Halakha : Karné Réem, des consultations et décisions halakhiques; Paamoné Zahav, sur le 'Hochen Michpat du Choul'han Aroukh; ainsi que Sefer Hadad Vé-Téma, des écrits sur le Talmud.

En 1880, il fut nommé Av Beth-Din de Salé, en remplacement de son beau-père qui s'installa à Jérusalem pour y diriger la communauté sépharade. Durant toutes ces années, Rabbi Raphael Enkaoua n'accepta jamais de percevoir le moindre salaire. Il vivait de quelques affaires personnelles et alla même de ses propres deniers, fonder une Yéchiva dans la ville. Il fut à cette époque déjà considéré comme l'un des plus grands Rabbanim du monde sépharade.

En 1912, le Maroc fut placé sous protectorat français,

avec à sa tête le maréchal Lyautey. Dans leur désir de réformer et de moderniser l'administration et la justice locales tout en conservant leurs caractères et spécificités religieuses, les nouvelles autorités exigèrent que les Juifs nomment un comité représentatif de leur communauté, il fut alors décidé d'établir un poste de Grand Rabbin du Maroc qui représenterait les Juifs vis-à-vis du nouveau gouvernement. Ce poste fut confié à Rabbi Raphael Enkaoua malgré ses nombreuses marques de refus en raison de sa profonde humilité ainsi que du respect qu'il éprouvait pour Rabbi Shlomo Ben Danan, le Rav de la ville de Fès.

À partir de 1918, la communauté juive du Maroc se vit dotée de sept Tribunaux Rabbiniques de première importance, avec des pouvoirs très élargis pour les plus grandes villes, Casablanca, Rabat, Fès, Meknès, Marrakech, Oujda et Mogador ainsi que d'autres avec des pouvoirs plus limités dans d'autres villes du pays, Agadir, Safi, El Jadida, Setat, Beni-Mellal, Damnet et Ouezzane.

Mais ce fut principalement la mise en place d'un Tribunal Rabbinique de Grande Instance pour appels qui fut considérée comme un événement exceptionnel dans le

paysage juridique marocain. En effet, cette haute instance dirigée par Rabbi Raphael Enkaoua était composée de Dayanim qui avaient non seulement le statut de fonctionnaires d'Etat (et par la même, percevaient un salaire du ministère) mais surtout disposaient de prérogatives identiques à celles en vigueur dans l'appareil juridique de l'Etat.

La stature rabbinique et juridique de Rabbi Raphael Enkaoua, sa droiture, son érudition phénoménale, ses liens solides avec les dirigeants du protectorat, la maison royale ainsi qu'avec les érudits musulmans de son époque, contribuèrent largement à rehausser davantage sa gloire et celle de son peuple vis-à-vis de tous. Ses livres furent distribués gratuitement aux érudits en Torah, aux pauvres, dans les synagogues, et dans les lieux d'étude.

Rabbi Raphael Enkaoua quitta ce monde en 1935. Son enterrement dans sa ville natale, fut suivi par les plus hautes personnalités du pays. Son influence et son aura sont tels que les us et coutumes des prières jusque-là très discrets, devinrent depuis très ouverts. L'endroit où il est enterré devint rapidement un lieu de pèlerinage, également par les musulmans du pays.

David Lasry

Rendre la communauté méritante... un antidote à la faute (Avot 5,18)

La Torah nous met en garde de ne pas dédaigner les lois d'Hachem au point de ne plus observer Ses préceptes et de rompre Son alliance (Vayikra 26,15). Rachi nous explique à ce propos qu'en niant l'existence d'Hachem, cela entraîne les sept transgressions suivantes, et nous sommes conscients que la première entraîne la deuxième et ainsi de suite jusqu'à la septième : on n'étudie pas (1), on ne pratique pas (2), on méprise les autres qui observent (3), on hait les Sages (4), on empêche les autres d'observer (5), on nie l'origine des mitsvot (6) et on nie jusqu'à l'existence de Hachem (7).

Nous voyons donc dans cette série de transgressions que c'est le fait d'empêcher les autres d'accomplir les mitsvot qui amènera l'Homme à nier l'existence de D... Il existe, à contrario, un moyen très efficace pour mériter de ne pas fauter : encourager les autres à accomplir les mitsvot. En effet, nos maîtres nous disent (Avot 5,18) que celui qui rend la communauté méritante, sera préservé du péché. Quant à celui qui fait trébucher la communauté, il ne lui sera pas donné le moyen de se repentir. Il existe plusieurs procédés pour pouvoir rendre la communauté méritante : on peut enseigner la Torah ainsi que des paroles de morale et d'éthique au public régulièrement pour que ces paroles puissent porter leurs fruits un jour ou l'autre, ne serait-ce qu'à une seule personne. On peut soutenir la diffusion de la Torah en la rendant accessible à tous par le biais de traduction. Par ailleurs, on peut aussi faire attention à prononcer les bénédictions à voix haute pour que les autres puissent répondre Amen, en particulier lorsque l'on monte à la Torah. De même, lorsqu'on assiste à une fête ou une réunion dans laquelle il y a un Sage, le fait de lui poser une question pour qu'il commence à s'adresser à son assistance sera déjà considérée comme « rendre méritant la communauté ».

Enfin, celui qui agit dans sa ville pour établir de bonnes règles, par exemple en mettant à disposition du café aux nécessiteux qui se trouvent à la synagogue, sera méritant de faire partie de cette catégorie. Il nous incombe donc de montrer l'exemple et d'encourager les autres à utiliser nos forces pour l'accomplissement des mitsvot. (Pele Yoets Mézaké)

Yonathan Haïk

Pélé Yoets

Pirké Avot

« 10 générations séparent Noah de Avraham pour te faire connaître combien de patience Le précède car toutes les générations (se comportaient pour) Le fâchaient et venaient jusqu'à ce que vienne Avraham et reçoive la récompense de tous » (5,2)

Cet enseignement intervient à la suite de l'enseignement nous parlant des 10 générations séparant Adam le premier homme, de Noah. Et la michna de nous dire : « pour te faire connaître combien de patience Le précède »

Aussi, nous pouvons nous demander : si le but de ces enseignements est de mettre en avant la patience divine, pourquoi fallut-il nous le dédoubler ?

De plus, si les 10 générations jusqu'à Avraham étaient mauvaises, en quoi Avraham a-t-il pu s'approprier par son mérite une quelconque récompense qui leur était due ?

Pour répondre à cela, il convient dans un premier temps de recentrer le destin de l'homme. En effet, dans certaines religions tel que le christianisme, l'homme est damné de naissance (de par sa culpabilité liée au péché originel), et seul son rattachement au divin serait à même de le sauver de la damnation. Ceci n'est en rien la vision de la Torah. En effet, pour le judaïsme, l'homme créé dans la bonté d'Hachem est destiné par essence à la vie, au bonheur et à la récompense, pour peu que ses actions ne viennent pas le rendre inapte à les recevoir.

Ainsi, si la michna se serait limitée à nous rapporter uniquement la patience dont Hachem fit preuve jusqu'à Noah, nous aurions pu croire que cette patience était liée uniquement à un espoir de faire que l'humanité échappe au destin quasi inéluctable de destruction qui lui est réservé. A l'inverse, en nous rapportant la patience d'Hachem dans les générations séparant Noah d'Avraham, nous comprenons que cette patience a en réalité

pour but non pas d'éviter une destinée première qui serait punitive mais bel est bien un espoir de pouvoir enfin accomplir le pourquoi de la création du monde, c'est-à-dire d'accorder Ses bienfaits illimités à l'humanité.

C'est également ce que vient nous enseigner la fin de notre Mishna lorsque celle-ci nous dit qu'Avraham recueillit le mérite de tous.

En effet, bien qu'à première vue il paraîtrait que ces générations ne détenaient aucun mérite pouvant les destiner à une récompense, nous comprenons à la lumière de l'enseignement précédent que cette rétribution divine est en réalité un capital inné avec lequel nous arrivons, avec pour mission de ne pas le perdre. Enfin, il nous reste à définir, ce qui dans l'action d'Avraham lui fit mériter la récompense de tous. Plusieurs de nos Sages dont en particulier le hinoukh, mettent en avant que le but des mitsvot est d'accomplir la volonté d'Hachem en nous rendant aptes à recevoir une récompense, puisque telle est Sa volonté profonde, de pouvoir combler de bienfaits Ses créatures.

Or, Avraham parvint par ses seuls mérites (chose dont Noah ne sut se montrer capable) à maintenir l'humanité entière. Par son action, il put non seulement permettre à sa génération de recevoir les bontés d'Hachem de par sa simple existence dans ce monde matériel, mais en plus à les rapprocher de la connaissance divine, leur octroyant de ce fait des mérites et une récompense également dans le monde futur (donnant par la même un mérite, une récompense, et un sens à la vie à chacun de leurs ascendants).

En cela, nous pouvons donc conclure qu'Avraham permit à ce que la volonté d'Hachem puisse être totalement faite, en fournissant un moyen d'accéder à une récompense aux 10 générations l'ayant précédé et de ce fait la récompense de tous put lui être attribuée.

La Question

La paracha débute en ces termes : « Si vous allez dans Mes préceptes, et que vous gardez Mes commandements pour les accomplir ». Si nous comprenons l'utilisation des expressions accomplir ou garder un commandement, qui renvoient aux aspects actifs et passifs des mitsvot, nous pouvons nous demander quel est le sens du mot « aller » dans des préceptes ?

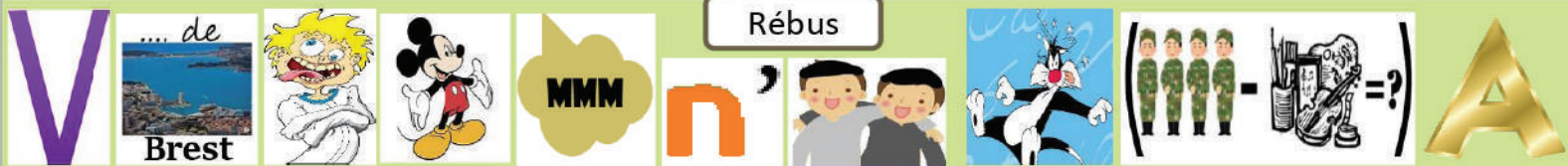
Le rav Dessler dans le mikhtav meeliahou écrit au sujet du libre arbitre, que celui-ci serait assimilable à un champ de bataille. Loin derrière nous se trouve le territoire déjà conquis sur lequel l'ennemi n'a pas accès, et loin devant nous se situe le territoire à conquérir qui n'est pas encore

à notre portée. Ainsi à un instant donné, les seuls points sur lesquels s'exprime notre libre arbitre se trouvent le long de la ligne de front. Dès lors, ce qui est exigé du combattant n'est pas d'avoir la main mise sur l'intégralité du territoire ennemi mais uniquement de faire avancer la ligne de front. Par ce procédé, ce qui était contesté devient un acquis, et ce qui n'était pas à notre portée constituera notre nouvelle ligne de combat. C'est également sous cet angle que nous pouvons comprendre un enseignement du traité brakhot (8,1) : Rabbi Hiya fils d'Ami dit au nom de Oula : depuis que le Temple fut détruit Hachem n'a dans ce monde que les 4 coudés de la halakha (la halakha possédant la même racine que le

verbe aller). Dit en d'autres termes, le seul « espace » qui est encore réservé à Hachem est celui de notre progression (grâce à notre libre arbitre) qui nous permet d'avancer et de déplacer la ligne de front. Pour cela, lorsque le verset nous présente les conditions nous rendant à même de réceptionner les bénédictions, il ne se limita pas à nous parler des commandements positifs et négatifs, (sachant pertinemment que nul n'est en mesure de les accomplir dans toute leur perfection), mais pose en préambule ce qui nous est vraiment accessible : de ne cesser de marcher et de progresser dans les préceptes d'Hachem.

G. N.

Rébus



La Force d'une parabole

A la fin de l'énoncé des malédictions, Hachem dit : " Je ne permettrai pas aux juifs de s'assimiler totalement en exil. " Malgré la galout et les difficultés entraînées par celle-ci, le peuple est toujours resté attaché à son créateur.

Le Maguid de Douvna nous rapporte l'histoire d'un artisan qui était réputé pour la qualité de son travail. Fort de cette renommée, il est contacté par le roi en personne qui lui propose un poste au palais. En plus de son salaire, il lui offre le gîte et le couvert. Un beau jour, il tombe malade et ne peut plus assurer ses tâches quotidiennes. N'ayant plus de revenus, il puise dans ses réserves pour faire vivre sa famille. Une fois ses derniers sous épuisés, ses proches

commencent à vendre quelques meubles pour tenir le coup. Plus tard, ils envisagent également de mettre en vente tout son matériel de travail. Cela peut leur rapporter une somme intéressante et leur père semble ne plus en avoir une réelle utilité. Mais notre homme n'est pas du tout de cet avis. Il leur permet de mettre en vente ce qu'ils veulent à la maison, mais surtout pas son matériel. La raison est simple, tant qu'il possède ses outils, il reste l'artisan du roi. Il est ponctuellement malade mais il espère rapidement retrouver son poste. Ainsi, par pitié pour son employé, le roi peut accepter qu'il garde le droit d'être logé et nourri. Mais dès l'instant où il mettrait en vente ses outils, il perdrait toute légitimité sur ses privilèges n'étant plus amené à revenir au service du roi.

— " Il y a des choses dont on ne peut pas se séparer mes enfants " leur dit-il.

Ainsi, avec la galout nous avons perdu le Temple et sa splendeur, nous avons été exilés de notre terre et avons erré de région en région au gré de peuples parfois accueillants et parfois menaçants. Mais tant que le peuple reste attaché à Sa Torah, la séparation reste provisoire, car nous avons toujours ce qui nous relie au roi. Et même si parfois, il nous arrive de nous égarer, il y a une chose "dont on ne peut se séparer". Cet attachement à la Torah et à ses valeurs est l'assurance de ne pas finir par ressembler aux peuples parmi lesquels nous sommes amenés à séjourner, en attendant la délivrance finale que l'on espère imminente.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouty Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Pendant les grandes vacances, Dov décide de prendre ses 9 enfants et sa femme pour passer une belle journée à la mer à Natanya. Ils partent très tôt le matin pour profiter de cette journée et décident de rentrer avant la nuit. Mais voilà que sur le chemin du retour, le jeune fils demande qu'on s'arrête car il veut aller aux toilettes. Dov qui roule sur une nationale, tarde à trouver des toilettes publiques et, sentant que l'envie de son fils se fait pressante, il décide de tenter sa chance dans le premier restaurant qu'il rencontre. Il s'agit d'un luxueux restaurant. Avant d'y pénétrer, il demande à une serveuse s'il serait possible que l'enfant aille faire ses besoins, ce à quoi elle répond par l'affirmative. Dov attend, puis, lorsque son fils ressort, ils se dirigent vers la sortie. Mais ils se trouvent tout d'un coup face au patron, Dan, qui l'interpelle en lui criant qu'il s'agit d'un restaurant et pas de toilettes publiques. Il continue en leur hurlant dessus qu'en tant que religieux, ils devraient savoir qu'il est interdit de rentrer chez une personne sans lui demander la permission et qu'il s'agit d'un vol. Dov, jette un regard en direction de la serveuse qui semble très gênée et même apeurée. Il comprend rapidement qu'il ne peut donc dévoiler le pot aux roses car la serveuse risque de perdre son emploi et Dov manquerait grandement de reconnaissance envers elle. D'un autre côté, en ne répondant pas, il fera un grand 'Hilloul Hachem aux yeux de ce restaurateur qui ne semble pas porter les religieux dans son cœur. Après une réflexion d'une micro seconde, Dov décide de répondre au restaurateur qu'il est dommage que celui-ci s'énervé sur lui puisqu'ils voudraient manger dans son restaurant. (Il utilise volontairement le futur pour ne pas mentir explicitement). Immédiatement, le ton de Dan s'adoucit, il s'excuse et les invite à prendre place. Dov va chercher le reste de sa famille et s'attable en attendant qu'on leur apporte les menus. Après un rapide coup d'œil sur les menus et surtout une grosse frayeur sur le tarif des plats proposés, Dov reprend ses esprits et commande un plat pour chacun de ses enfants en pensant qu'il fait une grande Mitsva et qu'Hachem saura le récompenser. À la fin du repas, après s'être régalé, Dov demande l'addition et c'est le patron lui-même qui vient la lui remettre. Mais avant cela, il s'assoit à leur table et tient à leur raconter quelque chose. Il leur dit alors qu'il était en train de prendre place lui et sa nombreuse famille, il s'était rendu compte que la serveuse pleurait. Dan partit donc la questionner, ce à quoi elle répondit que c'était elle qui avait donné la permission d'utiliser les toilettes et qu'elle était sûre que Dov allait la dénoncer au moment où il se faisait hurler dessus. Elle se voyait déjà renvoyée et s'était donc mise à pleurer. Mais là, elle avait découvert qu'il existait dans ce monde des personnes exceptionnelles qui étaient prêtes à payer beaucoup d'argent plutôt que de créer un malaise chez autrui. Dan finit de parler, déposa l'addition puis s'en alla. Dov prit alors avec précaution le ticket mais rapidement il se rendit compte que la facture s'élevait à zéro Shekalim et qu'il y avait un bon de réduction à 50% pour le prochain repas. Dov appela Dan, le remercia grandement pour la prochaine fois mais il lui dit que cette fois-ci, ils avaient très bien mangé et avec l'intention de payer. Mais Dan lui répondit que la doctrine de son établissement était de faire payer les hommes mais pas les Malakhim (les anges). Cette histoire magnifique se termine ainsi mais on peut légitimement se demander comment la Torah voudrait que l'on se comporte dans une telle situation ? Qu'en dites-vous ?

On a le droit d'utiliser les sanitaires d'un restaurant si l'on en a reçu la permission de la part d'un employé. Il est logique qu'il ait reçu la permission de son patron d'autoriser de telles choses dans son établissement, d'autant plus qu'il est fort probable qu'il l'ait reçue explicitement sur l'utilisation des toilettes puisqu'il s'agit d'une chose assez courante. Mais lorsque le directeur vient et nous déclare qu'il est interdit d'utiliser ses toilettes, on devra donc acheter un petit quelque chose comme il en est l'usage. Car même dans le cas où l'un profite et l'autre ne perd rien, si le second exprime explicitement son refus, on n'aura pas le droit de l'utiliser. Il ne sera tout de même pas obligé de payer un repas à toute sa famille mais pourra se suffire d'acheter une canette. On notera qu'un patron se comportant de la sorte n'agit pas comme un bon juif, car il est dit que nous sommes un peuple miséricordieux. On rajoutera le fait qu'une personne qui a tellement besoin d'aller aux toilettes, on ne peut lui refuser un tel service d'autant plus qu'une telle requête repousse certains interdits. Le Rav rapporte la Guemara Baba Kama (81a) qui nous enseigne qu'à leur entrée en Israël, Yéochoua institua que tout celui qui a une envie pressante pourra se cacher dans un champ privé pour satisfaire ses besoins. Il pourra même prendre de quoi se nettoyer ensuite sans demander la permission. Cependant, dans le cas où les gens exagéreraient et saliraient l'endroit, il pourra demander une petite compensation à chaque passage afin de ne pas perdre d'argent.

En conclusion, un bon juif n'interdira pas l'accès à ses sanitaires mais pourra dans le cas d'une exagération, demander une compensation financière à chaque visiteur.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

" Si dans mes lois vous marchez..." (26,3)

Rachi explique que notre verset parle du Amal (se donner de la peine) dans l'étude de la Torah.

" Et si vous ne m'écoutez pas..." (26,14)

Rachi explique si vous ne vous donnez pas de la peine dans l'étude de la Torah pour connaître les enseignements de nos Hakhamim (sages).

Ensuite Rachi déduit du fait qu'il soit écrit : "Et si vous ne m'écoutez pas ..." Qu'on parle d'une personne qui connaît son maître et se révolte délibérément contre lui à l'image de Nimrod ou des habitants de Sédém.

On pourrait se poser les questions suivantes :

1) Pourquoi le Amal dans l'étude de la Torah est exprimé par le verbe "marcher" ?

2) Si les brakhot sont conditionnées par " Si dans Mes lois vous marchez..." le contraire aurait dû être " Si dans Mes lois vous ne marchez pas ...", pourquoi est-il écrit " Et si vous ne m'écoutez pas..." ?

3) Si les brakhot sont conditionnées par le Amal dans l'étude de la Torah les klalot devraient être conditionnées par le contraire, alors pourquoi Rachi écrit que c'est le fait de ne pas faire le Amal dans l'étude de la Torah pour connaître les enseignements de nos Hakhamim ? Pourquoi Rachi ajoute "pour connaître les enseignements de nos Hakhamim".

4) Dans le même Rachi il y a apparemment une contradiction, au début Rachi écrit que les klalot sont conditionnées par le manque de Amal dans l'étude de la Torah pour connaître les enseignements de nos Hakhamim et ensuite Rachi écrit que c'est par le fait de connaître son maître et de se révolter délibérément contre lui à l'image de Nimrod ou des habitants de Sédém ?

On pourrait proposer l'explication suivante :

Le Amal dans l'étude de la Torah est exprimé par le verbe marcher car lorsque l'on se donne beaucoup de peine à bien étudier la Torah, lorsque l'on fournit un maximum d'efforts pour bien comprendre la Torah, lorsque l'on se fatigue pour avoir une compréhension parfaitement claire avec une maîtrise du sujet étudié, alors la Torah pénètre cette personne et même après être sorti du beth hamidrach, elle continue à y penser en marchant, en se déplaçant, elle continue à y réfléchir et en vaquant à ses occupations, la Torah continue à tourner dans sa tête. La guemara nous donne des exemples d'Amoraïm qui étudiaient dans tout endroit et qui n'arrivaient pas à arrêter d'étudier, leur Amal intense a fait que la Torah tournait dans leur tête en tout lieu et en tout moment.

Ainsi, non seulement l'étude en marchant est le signe qu'il est assidu dans l'étude de la Torah mais ce Amal est aussi la cause de cette étude en marchant.

Et une des récompenses citées par le verset " Et Je marcherai avec vous." (26,12) que Rachi explique " Je me promènerai avec vous dans le Gan Eden comme un d'entre vous et vous ne tremblerez pas de Moi.."

Ainsi, celui qui marche en étudiant la Torah dans ce monde méritera de marcher avec Hachem dans le Gan Eden.

Le Or Hahaïm hakadoch a écrit 42 explications sur ce premier verset et dans l'explication 19 il ramène les Mékoubalim (Zohar hakadoch paracha Noah) qui disent que cette promenade avec Hachem est un degré tellement élevé, un plaisir tellement grand qu'il n'y a rien au-dessus. Heureux l'homme qui mérite cela.

Marcher dans les lois d'Hachem, être Amal dans l'étude de la Torah est le désir profond de chaque ben Israël. C'est également le but ultime de mériter de se promener avec Hachem au Gan Eden.

Mais le Yetser hara veut faire échouer cela, et sa méthode est " Et si vous ne m'écoutez pas..." Le Or hahaim hakadoch explique que le Yetser hara sait très bien que les bné Israël sont attachés à Hachem et ils ne l'écouteront pas. Il a donc recourt à la méthode du petit à petit. Comme nous disent nos Hakhamim, au début le Yetser hara est fin comme un fil d'araignée mais à la fin, il est épais comme des cordes de charrue (soucca 52). Au début il n'est qu'un invité mais à la fin il se fait maître de famille (Béréchit Raba 22,6) ... à l'image d'un enfant se trouvant protégé dans la maison de son père qu'un voleur cherchera à attirer petit à petit dehors pour ensuite pouvoir le frapper et le kidnapper.

Et la première des choses à laquelle le Yetser hara a recours est d'utiliser l'orgueil, l'honneur de la personne. La guemara (sanhédrin 102) dit qu'Hachem proposa à Yérovam que s'il faisait téchouva il pourrait se promener dans le Gan Eden avec Lui et David. Yérovam demanda alors qui marchera en tête ? Lorsque Hachem répondit que ce serait David, Yérovam refusa la proposition.

Le Or Hahaïm hakadoch explique que le Yetser hara dit : "tout ce que les Hakhamim ont ajouté, est-ce réellement la volonté d'Hachem ?!"

Ainsi le Yetser hara ne peut pas d'un coup dire à la personne de ne pas marcher dans les lois d'Hachem, mais il utilise l'orgueil de la personne pour lui dire pourquoi écouter les Hakhamim. Peut-être ils font erreur et là, si la personne n'est pas Amal dans la Torah pour bien comprendre et connaître les enseignements de nos Hakhamim et commence à douter, et à remettre en question leur enseignement, alors c'est le début d'une longue chute, car ensuite il n'écouter pas Hachem et en arrivera à se rebeller délibérément contre Lui. " Tout celui qui conteste son Rav, contestera la chekhina " (Sanhédrin 110).

Mordekhaï Zerbib

PA'HAD DAVID

Bé'houkotai



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

« Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez. » (Vayikra 26, 3)

Citant le Midrach, Rachi commente : « "Si vous vous conduisez selon Mes lois" : étudiez la Torah avec assiduité. » Pourquoi l'Éternel exige-t-Il que nous l'étudiions de cette manière ? Ne suffit-il pas de l'étudier simplement ? Et pourquoi toutes les promesses mentionnées dans la Torah ne sont-elles octroyées qu'à celui qui se voue à l'étude de la Torah avec ardeur ?

En préambule, rapportons les paroles du Zohar : « Balak était un sage et un plus grand magicien que Bilam. Ceci nous enseigne que dans tout acte entrepris dans ce monde pour servir le Saint béni soit-Il, l'homme doit éveiller, par l'acte de la *mitsva* accompli ici-bas, sa racine supérieure. Et cet acte réalisé sur terre doit être effectué dans la sainteté. Lorsque la *mitsva* n'est pas observée par un acte, elle l'est par le biais de la parole et c'est alors celle-ci qui doit éveiller la racine supérieure de la *mitsva*. »

Le Zohar poursuit : « De même qu'il nous incombe d'éveiller la sainteté supérieure par l'acte ou la parole, les représentants de l'impureté, eux aussi, peuvent éveiller celle-ci par l'acte ou la parole. Bien que Bilam fût un grand sorcier, qui dépassait tous ceux du monde, Balak l'était encore davantage. Il existe deux types de magie : *kessem*, dans lequel Balak surpassait tous les autres, et *na'hach*, dans lequel se distinguait Bilam. Tandis que le premier passe par l'acte, le second se suffit du regard et de la parole. Les magiciens attirent ainsi sur eux un souffle d'impureté qui leur permet de causer des préjudices aux hommes. »

Le peuple juif n'agit pas ainsi, comme il est dit : « Il ne faut point de magie (*na'hach*) à Yaakov, point de sortilège (*kessem*) à Israël. » (Bamidbar 23, 23) Aucun de ces deux types de sorcellerie

maskil LÉDAVID

Comment
éveiller
la racine
supérieure
de la *mitsva*



n'existe chez les enfants d'Israël. En effet, tous sont saints et tous leurs actes visent à éveiller un souffle de sainteté, qui vient ensuite les envelopper.

Dès lors, nous comprenons pourquoi nous ne pouvons nous contenter d'étudier la Torah, mais il nous appartient de nous atteler assidûment à cette tâche. Car, seulement de cette manière, notre étude réalisée dans ce monde est en mesure d'éveiller la racine supérieure de cette *mitsva*.

Ce principe se vérifie d'autant plus lorsque l'étude assidue de la Torah est entourée de sainteté. Le cas échéant, il est certain qu'elle a le pouvoir d'éveiller sa racine supérieure et d'entraîner, sur terre, une influence céleste qui investira l'homme étudiant avec ferveur. Nos Sages affirment à cet égard que, pour ce dernier, la Torah est comme un véritable vêtement.

Mais, le pouvoir de l'étude assidue d'un homme va encore plus loin. Elle éveille les racines supérieures de toutes ses *mitsvot* accomplies dans ce monde et renforce le lien de l'homme à celles-ci. Comme l'enseignent nos Sages, si la Torah elle-même, donnée à l'homme, ne se trouve plus dans les cieux, néanmoins, son impression y persiste encore depuis le don de la Torah, lors duquel le Saint béni soit-Il l'étudia avec Moché. Cette impression persistante, une fois éveillée, peut nous influencer.

Par conséquent, l'étude assidue de la Torah réalisée sur terre éveille la racine supérieure de cette *mitsva*. Nous avons donc tout intérêt à nous y consacrer pleinement et nous jouirons alors d'influences célestes positives, qui prendront la forme d'un vêtement spirituel, la « tunique des Maîtres » – apanage de celui qui s'attelle à l'étude de tout son être.

20 Iyar 5782
21 mai 2022

1240

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Cheva
Allumage des bougies	6:57	7:12	7:07	7:16
Clôture du Chabbat	8:14	8:16	8:17	8:14
Rabbénou Tam	8:56	8:59	9:01	8:56



Hilloulot

- Le 20 Iyar, Rabbi Yossef Waltokh
- Le 20 Iyar, Rabbi Meïr Brandsdorfer, auteur du *Kané Bosem*
- Le 21 Iyar, Rabbi Moché Dayan, auteur du *Likouté 'Hémed*
- Le 21 Iyar, Rabbi Its'hak Eizik, auteur du *Raza Méhémana*
- Le 22 Iyar, Rabbi Chlomo Eliezer Alfandri, le Saba
- Le 22 Iyar, Rabbi Chlomo Zalman, auteur du *Maguen Avot*
- Le 23 Iyar, Rabbi Yéhocoua de Dinov
- Le 23 Iyar, Rabbi Yossef Bavliki, président du Tribunal rabbinique de Jérusalem
- Le 24 Iyar, Rabbi 'Hiskiya Panikrali, l'un des Rabbanim d'Italie
- Le 24 Iyar, Rabbi Eliezer Tsvi Safrin, l'*Admour* de Kamarna
- Le 25 Iyar, Rabbi Issakhar Dov Lipchitz, l'*Admour* de Strapkov
- Le 25 Iyar, Rabbi Chlomo Amsalem, président du Tribunal rabbinique de Midlet
- Le 26 Iyar, Rabbi Saadia Gaon
- Le 26 Iyar, Rabbi Moché 'Haïm Luzzato, le Ram'hal





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

La leçon du covid-19

Dans son discours de renforcement, Rabbi Chimon Galai *chelita* cita les commentateurs qui expliquent que le Saint béni soit-Il frappa les Égyptiens afin de les réveiller et que, lorsqu'Il frappe le peuple juif, c'est aussi pour nous réveiller. Quand un père frappe son fils, s'il est déjà réveillé, c'est pour lui faire mal et, s'il dort, c'est pour le réveiller. D.ieu nous a administré un coup douloureux. Or, Il affirme : « Je suis avec lui dans la détresse. » Il est donc évident que Son intention n'est pas de nous faire du mal, mais uniquement de nous secouer.

Si les calculs divins nous échappent, la raison de l'épidémie du covid-19 est néanmoins évidente : elle a pour but de nous bousculer. À l'époque des prophètes, l'Éternel prévint Ses enfants que s'ils n'écoutaient pas leurs avertissements, Il serait contraint de les frapper afin de les réveiller de leur torpeur.

D'après Rav Galai, il nous incombe de nous renforcer dans nos relations avec autrui, en particulier en nous gardant de médire de lui.

Cette dernière année, nous avons entendu la voix divine nous interpeller – « Réveille-toi ! » Tellement de personnes sont tombées malades ! Jusqu'à présent, qui avait déjà entendu parler d'appareil respiratoire ou d'ECMO ? Combien d'appels téléphoniques implorants ai-je reçus ! « Rav, veuillez bien prier pour nous ! Nous avons du mal à respirer ! » Nous avons toujours cru que la respiration était une faculté évidente et, soudain, nous réalisons que c'est D.ieu, miséricordieux, qui nous l'accorde, comme se l'est exclamé Rav Avramsky : « Quel privilège que de pouvoir respirer ! "Mais moi, grâce à Ton immense bonté (...)." »

« Un jour, je remarquai que l'un des fidèles de notre synagogue avait, dans le sac de son *talit* et ses *téfillin*, un bracelet d'hôpital. Je l'interrogeai à ce sujet et il m'expliqua : "J'étais hospitalisé pendant plusieurs jours et, grâce à D.ieu, j'ai pu être libéré. Comment me souvenir de remercier le Saint béni soit-Il pour cela ? En plaçant ce bracelet avec mes *téfillin* et mon *talit*. Ainsi, chaque matin, quand je vais à la synagogue, je me souviens de la bonté de l'Éternel, qui m'a permis de sortir de l'hôpital." »

Quelle leçon doit-on tirer de cette épidémie ? Il faut prendre conscience du grand cadeau que représente la possibilité de se rendre à la synagogue. Il convient aussi de se souvenir que ce lieu est réservé à la prière, surtout à l'heure des offices. Combien de mois avons-nous été privés du privilège de nous réunir à la synagogue ! Par ailleurs, nous devons nous rappeler que c'est une grande chance que de pouvoir respirer de manière autonome. En nous envoyant cette épidémie, le Créateur désirait nous faire prendre conscience du fait que ce qui nous paraît si simple ne l'est pas réellement, mais fait partie des multiples bontés qu'Il déverse sur nous.

Il est très important de renforcer en nous ce sentiment de reconnaissance pour la délivrance que l'Éternel nous a accordée et de savoir désormais que tout ce qui, auparavant, nous semblait évident est loin de l'être. Nous devons tirer une leçon pratique de cette année de corona. Le matin, lorsque nous nous levons et disons « Je Te remercie, Roi éternel, qui m'as rendu mon âme », nous devons le faire d'une autre manière, après avoir compris ce que représente la respiration et combien de Juifs ont souffert parce qu'ils ne parvenaient pas à respirer. Nous ne pouvons pas rester les mêmes hommes que dans le passé. Merci, Créateur, de nous permettre de respirer !

« Il s'agit de remercier pour le passé et de supplier pour l'avenir ! » s'écrit Rav Galai, en conclusion. A priori, cela contredit les normes de politesse : l'Éternel nous a déjà comblés de bienfaits, comment donc Lui en réclamer d'autres pour l'avenir ? En réalité, le fait de Lui demander de continuer à nous accorder Sa grâce est l'expression la plus éloquente de notre reconnaissance. Comme l'a affirmé le Rav Its'hak Hutner *zatsal*, le terme *hoda'a* renvoie à la fois au remerciement et au fait de reconnaître. Nous remercions l'Éternel pour toutes Ses bontés à notre égard et L'implorons pour l'avenir, conscients que Lui seul est en mesure de nous donner ce dont nous avons besoin. C'est pourquoi nous Lui demandons de continuer à déverser sur nous tout le bien.



GUIDÉS PAR LA émouna

Étincelles de
émouna
et de bita'hon
consignées par
le Gaon et Tsadik
Rabbi David
'Hanania Pinto
chelita

La brakha avant la crise

Gabby Elbaz, un proche élève, m'a raconté qu'un Juif marseillais l'avait abordé pour lui demander s'il étudiait dans la *Yéchiva* du Rav Pinto. La réponse étant affirmative, cet homme lui raconta son histoire :

« Il y a quelques années, j'ai entendu dire, à Marseille, que le Rav Pinto *chelita* était de passage et recevait le public. Je me présentai également, dans l'espoir d'être reçu. Après avoir attendu mon tour, je m'approchai du Rav, qui leva sa main et me bénit en me souhaitant une bonne santé et que le Ciel me protège.

« Cette *brakha* m'étonna quelque peu : j'étais jeune et en parfaite santé. Pourtant, le même soir, j'en compris le sens : j'étais tranquillement assis à table en train de manger lorsque, soudain, sans aucun signe avant-coureur, je fus victime d'une attaque cardiaque.

« Aussitôt, la *brakha* du Rav me revint à l'esprit et me redonna l'espoir de guérir, grâce à cette bénédiction reçue le même jour. »

Ainsi se conclut ce témoignage, qui est indéniablement aussi celui de la foi pure de cet homme dans une *brakha* et des paroles dont la portée lui avait sur le moment échappé – foi qui, certainement, lui valut la protection et la survie.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto chelita

La matérialité au service des mitsvot

« Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez. » (*Vayikra* 26, 3)

Nos Sages (*Brakhot* 64a) font l'éloge des érudits en soulignant qu'ils « n'ont de repos ni dans ce monde ni dans le suivant ». Rachi explique qu'ils se rendent d'une *Yéchiva* à l'autre et d'un lieu d'étude à l'autre, tel étant le sens du verset « Si vous vous conduisez selon Mes lois ». Celui qui observe cet ordre, c'est-à-dire s'attelle à l'étude de la Torah, aura l'opportunité d'accomplir les *mitsvot* – « si vous gardez Mes préceptes et les exécutez ». L'homme ayant l'habitude d'étudier en viendra à observer les *mitsvot*. Par contre, celui qui est plongé dans les vanités de ce monde ne sera pas entraîné à exécuter des *mitsvot*, parce qu'il ne se donne pas du tout la peine de les étudier. Tel est le sens de l'enseignement de nos Maîtres « La récompense d'une *mitsva* est une *mitsva* » : quand l'homme s'adonne à la *mitsva* de l'étude, le Saint béni soit-Il fait en sorte qu'il puisse aussi accomplir toutes les autres et, par ce biais, sa récompense dans le monde futur augmente.

Comment parvenir à observer l'ensemble des *mitsvot* ? En étudiant la Torah dans l'intention de mettre en pratique ses enseignements, comme l'explique Rachi. L'Éternel accorde à l'homme la vie dans ce monde, afin qu'il puisse y accomplir toutes les *mitsvot*. Nombre d'entre elles dépendent en effet de la matière, comme celles de *lékèt*, *chikh'ha* et *péa*, des prélèvements, des prémices, etc. L'étude de la Torah conduisant à la pratique des *mitsvot*, le Créateur accorde des biens matériels à celui qui se voue à l'étude, non pas en guise de récompense, mais pour lui permettre d'observer les *mitsvot*.

C'est pourquoi il est dit « Je donnerai vos pluies en leur saison ». Celles-ci font référence à la matérialité, que l'Éternel donne à l'homme pour l'accomplissement des *mitsvot*. Or, lorsqu'il ouvre Son trésor, Il déverse généreusement l'abondance sur l'homme, comme l'a affirmé le prophète : « Je répandrai sur vous la bénédiction au-delà de toute mesure. » (*Malakhi* 3, 10) Il accorde à l'homme bien davantage que ce dont il a besoin pour exécuter les *mitsvot*. Il ne cesse de lui donner, parce qu'il est méritant.

Par contre, celui qui ne se voue pas assidûment à l'étude n'est pas digne de recevoir toute cette profusion matérielle, puisqu'il ne l'utiliserait pas pour l'accomplissement des *mitsvot*. Lors du jugement céleste, après cent vingt ans, on ne pourra prétendre ne pas avoir fait les *mitsvot*, de son vivant, à cause de la pauvreté. Car ce manque de moyens est la preuve qu'on ne s'est pas suffisamment impliqué dans l'étude de la Torah, celle-ci assurant une situation matérielle honorable permettant d'observer les *mitsvot*. En effet, comme nous l'avons expliqué, le Saint béni soit-Il n'accorde à l'homme la richesse que dans ce but.

On pourrait objecter que de nombreuses personnes qui n'étudient pas sont pourtant aisées. Les Tosfot ont déjà répondu à cette question : « Le Saint béni soit-Il a créé trois cadeaux dans ce monde : la sagesse, la vaillance et la richesse. Celui qui reçoit l'un les reçoit tous. » Quand donc ? Lorsqu'ils découlent de la force de la Torah et de la crainte de D.ieu. Mais, si elles proviennent d'une autre source, la force et la fortune de l'homme ne lui sont d'aucune utilité. Le prophète Yirmiya (9, 22) affirme à ce sujet : « Que le sage ne se glorifie pas de sa sagesse, que le vaillant ne se glorifie pas de sa vaillance, que le riche ne se glorifie pas de sa richesse ! Que celui qui se glorifie se glorifie uniquement de ceci : d'être assez intelligent pour Me comprendre. »



LA CHÉMITA

On a le droit de consommer les produits de la septième année tant qu'il y en a encore dans les champs. Mais, dès qu'une certaine espèce est épuisée, on est tenu de mettre à la libre disposition du public tout ce qui nous reste dans notre demeure, comme il est dit : « Ton bétail même, ainsi que les bêtes sauvages de ton pays, pourront se nourrir de tous ces produits. » (*Vayikra* 25, 7) Nos Sages expliquent en effet que tant que les animaux se nourrissent d'une certaine espèce dans les champs, nous pouvons en garder chez nous et en manger, mais, dès qu'ils n'en trouvent plus, nous devons nous débarrasser de ceux en notre possession, desquels il nous est désormais interdit de profiter, à nous seuls. C'est ce qu'on appelle le *zman habiour*. De quelle manière pratique-t-on le *biour* ? En les rendant publics.

Cette obligation ne s'applique qu'aux fruits et légumes dotés de la sainteté de la septième année. Bien que l'année de *chémita* commence le 1^{er} Tichri et se termine le 29 Eloul, la sainteté des produits dépend du moment de leur pousse. Autrement dit les fruits, les céréales et les légumineuses qui ont commencé à pousser [suffisamment pour que s'y applique l'obligation de prélèvement] avant Roch Hachana de la septième année, ne sont pas dotés de sainteté, même si on les cueille pendant cette année. Mais, s'ils ont atteint ce stade de maturité après Roch Hachana de la septième année, ils sont dotés de sainteté et doivent être traités conformément à cela. L'interdit de *séfi'hin* s'applique également aux céréales et aux légumineuses.

L'obligation de rendre publics les produits dont le *zman habiour* est arrivé ne s'applique qu'à ceux dotés de la sainteté de la septième année, c'est-à-dire qui ont poussé, mûri et bourgeonné pendant la septième année, et qui ont été cueillis à un certain moment. C'est pourquoi des fruits qui ont mûri durant la *chémita* et ont été cueillis de l'arbre seulement la huitième année devront être rendus publics, même durant cette année-là.

Les agrumes qui ont commencé à pousser pendant la sixième année et ont été cueillis la septième ne sont pas dotés de sainteté et sont soumis à l'obligation des différents prélèvements. Cependant, s'ils ont atteint ce stade de maturité durant la septième année, ils sont dotés de sainteté, même s'ils n'ont été cueillis que la huitième. Ils sont alors exempts de l'obligation des prélèvements, comme tous les produits de la septième année rendus publics par leur propriétaire.

La *mitsva* de mettre à la libre disposition du public les produits de la septième année ne s'applique qu'à la récolte elle-même, c'est-à-dire aux fruits et aux légumes, et non pas aux branches, aux feuilles et au bois.

Si le *zman habiour* est passé et qu'on n'a pas rendu publics nos produits à ce moment-là, on devra les brûler et ils seront interdits à tous à la consommation. Néanmoins, si on a oublié de les rendre publics ou ne l'a pas fait pour une raison de force majeure, on pourra le faire dès qu'on s'en souvient ou en a la possibilité, et les fruits seront permis à la consommation.

Même après qu'on a rendu ces produits publics et en a fait profiter autrui ou consommé soi-même, on doit leur appliquer les règles de sainteté des produits de la septième année.

De même que les fruits de la septième année doivent être mis à la disposition du public quand arrive leur *zman habiour*, l'argent reçu en échange de ceux-ci est soumis à la même obligation.



en souvenir du JUSTE

**Rabbi
Chlomo
Eliezer
Alfandri
zatsal**

Rav Chlomo Eliezer Alfandri *zatsal* était l'une des plus remarquables figures des grands Maîtres des dernières générations. Vénéré par les Sages de l'Orient comme par ceux de l'Occident, tous affluaient vers sa porte, sépharades comme achkénazes, *Admourim* et érudits de Lituanie. Dès sa jeunesse, il était en relations épistolaires avec deux *Guéonim* : Rabbi Akiva Eiger et son gendre, le 'Hatam Sofer. Il remplit les fonctions de Grand Rabbin de Damas et de Tsfat et, vers la fin de sa vie, s'installa à Jérusalem, où il continua à diffuser autour de lui l'éclat de ses enseignements de Torah et de sa sainteté.

Il naquit environ en 5575 en Turquie, à Istanbul. D'après le 'Hida, son père, Rabbi Yaakov Alfandri, appartenait à une prestigieuse lignée qui remontait jusqu'à Bétsalel, fils d'Ouri, fils de 'Hour, de la tribu de Yéhoua.

Dès sa plus tendre jeunesse, il perdit son père. Sa mère, une femme intelligente et studieuse, lui enseigna alors la Torah

à ses débuts. Elle jouit, quant à elle, de la longévité et vécut jusqu'à quatre-vingts ans.

Les présidents de la communauté juive de Damas profitèrent des quelques visites de Rabbi Chlomo Eliezer dans leur ville pour se présenter à lui. Impressionnés par sa grandeur en Torah, ils lui proposèrent, au bout de plusieurs années, de présider en tant que Grand Rabbin. Mais, fuyant de telles fonctions, il déclina leur offre.

Son érudition n'avait d'égale que son humilité. Il s'éloignait des postes honorifiques comme le Rabbinate. Il portait des vêtements simples, semblables à ceux du peuple, mais veillait à ce qu'ils soient toujours propres. Il ne mettait pas de chapeau ni de turban, comme les autres Sages de la ville, et ne revêtait pas non plus de longue tunique.

Rav Alfandri était apprécié de tous, Juifs comme non-Juifs. L'une des causes pour laquelle il intervenait avec fermeté, bien qu'il ne fût pas un Rabbin officiel, était l'enrôlement des Juifs de Turquie dans l'armée. La plupart des membres du Conseil spirituel donnèrent à ces derniers la consigne de se mobiliser. Toutefois, Rav Chlomo Eliezer ainsi que deux autres Rabbanim ne signèrent pas cet avis. En outre, il informa les Juifs locaux d'un ancien accord, donné par le gouvernement turc aux immigrants juifs venus suite à l'expulsion d'Espagne, selon lequel nulle contrainte allant à l'encontre de leur religion ne serait exercée contre eux. Or, le recrutement de l'armée n'était pas sans représenter le risque de profaner le Chabbat et de consommer des aliments interdits.

Rav Alfandri apprit une fois que l'un des notables de la communauté, qui était proche du gouvernement, était impliqué

dans l'enrôlement des Juifs dans l'armée. Il se rendit alors chez lui et tenta de le convaincre de cesser d'œuvrer dans ce domaine, lui expliquant que cela était en contradiction avec les lois de la Torah. Mais, il ne se contenta pas de cette approche douce et l'avertit que, s'il ne se pliait pas à ses recommandations, il serait sévèrement puni. Or, ce Juif eut l'audace de lui opposer un refus et campa sur ses positions.

Quelque temps plus tard, alors qu'il était en route vers le palais royal pour s'occuper de l'affaire du recrutement des Juifs, il s'évanouit soudainement et mourut. Au moment de l'enterrement, le Rav interdit à tout Sage de prononcer d'éloge funèbre. Les supplications de ses fils et du gouvernement pour l'autoriser s'avèrent inutiles. Rav Alfandri leur répondit brièvement : « Je suis le serviteur du Roi du monde et je ne recherche que Son honneur ! »

Le roi de Turquie, très irrité de l'intervention du Rav dans le recrutement des Juifs, le convoqua au palais. Cependant, lorsque le Sage se présenta à lui, son allure d'ange de l'Éternel l'empêcha de lui faire le moindre mal.

Rabbi Chlomo Eliezer fut surnommé le « Saba Kadicha ». On raconte que lorsque des élèves de *Yéchiva*, rasés, venaient le voir pour s'entretenir de paroles de Torah, il refusait de discuter avec eux, leur disant : « D'abord "laisse-moi voir ton visage" (c'est-à-dire ta barbe) et, seulement ensuite, "entendre ta voix". » [Cf. *Chir Hachirim* 2, 14]

Il vécut jusqu'à l'âge avancé de cent quinze ans. Le jour de son enterrement, le mardi 22 Iyar 5690, les Sages de Jérusalem ordonnèrent de cesser tout travail et de fermer les boutiques. Il repose au mont des Oliviers dans le compartiment des pieux.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé
des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour
le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et
des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme
revivra !



Behoukotai (215)

אם בקהתי תלכו (כו.ג.)

Si vous marchez selon Mes statuts (26.3) :

Rachi: Donnez-vous de la peine dans l'étude de la Torah. Dans la Guémara Avoda Zara (5a), on trouve le commentaire suivant: Nos maîtres ont enseigné : Si (im) vous marchez selon Mes statuts. La conjonction "*Im*", exprime ici une idée d'imploration (lou - si seulement), comme nous le trouvons : dans le Téhilim : « **Si seulement (lou) mon peuple M'écoutait un peu, tandis que J'accable son ennemi!** » (81,14) ; Dans le livre de Yéshayahou : si seulement (lou), tu avais observé Mes mitsvot, ta paix aurait été comme une rivière! " (Yéshayahou XLVIII,18)." Au travers ce verset, D. nous dit en quelque sorte : Je vous en prie, étudiez Ma Torah, et accomplissez les mitsvot, afin que Je puisse vous accorder Mes bénédictions ... car c'est pour cela que Je vous ai créé ... pour vous donner du Bien!

Aux Délices de la Torah

אם בקהתי תלכו (כו.ג.)

Si vous marchez Selon Mes lois (26.3)

La Paracha **Béhoukotai** commence par l'ordre de « *Im Béhoukotai télékhou* – אם בחוקותי תלכו ». Hachem nous promet que si nous « Allons dans Ses lois », alors Il nous enverra toutes Ses bénédictions. Dans le cas contraire, les nombreuses malédictions énumérées dans la paracha nous toucheront. **Rachi** donne ici son fameux commentaire selon lequel « les Lois » évoquées dans le verset font allusion à l'effort dans l'étude de la Thora. Ainsi, celui qui étudie la Thora sans y mettre toutes ses forces sera aussi à priori visé par les malédictions. Une question saute aux yeux : d'où Rachi a tiré son explication ? Les lois (Houkot) semblent plutôt faire référence à l'ensemble des Mitsvot ? Pourquoi donc restreindre cette expression au labeur dans l'étude de la Thora ?

Le Rav **Schmouel Rozovski zatsal** répond que **Rachi** trouve sa source dans le verbe « *Télékhou, allez* ». La marche a une connotation d'évolution et d'avancement. Un homme ne peut progresser dans sa Avodat Hachem et ne pas rester le même que la veille qu'en s'efforçant dans l'étude de la Thora. S'il arrive à surmonter ses épreuves et son yetser hara et continue à étudier malgré les difficultés, avec un dur labeur, c'est le signe qu'il a choisi d'évoluer, de marcher et non de stagner ! Il n'étudie pas aujourd'hui avec la même

décontraction que la veille mais il se remet chaque jour en question ! C'est exactement la définition d'un « *Ben alyia* », c'est-à-dire d'un Homme qui veut se rapprocher chaque jour encore plus d'Hakadosh Baroukh Hou.

אם בקהתי תלכו ואת מצותי ועשייתם אתם (כו.ג.)

« **Si vous obéissez à Mes décrets et observez Mes Mitsvot** » (26,3)

Rachi: Donnez-vous de la peine dans la Torah afin de l'observer et de la pratiquer Selon la Guémara (Nidda 30a), un ange enseigne toute la Torah à chaque enfant lorsqu'il est dans le ventre de sa mère. **Rav Haïm Chmoulévitch** fait l'observation suivante : Pourquoi n'accordons nous pas le même respect à une femme enceinte qu'à un érudit en Torah, comme le fait de se lever lorsqu'elle entre dans une pièce, car elle a en elle un enfant qui connaît toute la Torah ? Il répond que le plus important dans nos connaissances en Torah c'est les efforts que nous avons fait pour les acquérir. Ce qu'on honore principalement ce sont les efforts, les heures d'études, les sacrifices personnels qui ont conduit à son érudition. L'enfant dans le ventre de sa mère est certes un érudit en Torah, mais puisqu'il a acquis ses connaissances en cadeau, nous ne l'honorons pas. *Aux Délices de la Torah*

ואכלתם לחמכם לשבע (כו.ה.)

« **Vous mangerez votre pain à satiété** » (26,5)

La nourriture se dit en hébreu : « *Maahal* » (מאכל). Celui qui mange dans la sainteté peut transformer la nourriture de l'état de : « *Maakhal* » (מאכל) en « *Malakh* » (מלאך - un ange - Défenseur personnel est généré grâce à la bénédiction que l'aliment nous aura permis de faire! De même, avant de consommer du pain, on récite la bénédiction : Qui fait sortir le pain de la terre, c'est-à-dire qu'en mangeant le pain comme il se doit, on fait "sortir" ce pain de la "terre", c'est-à-dire de sa dimension terrestre et de sa matérialité, pour en faire une entité spirituelle et céleste.

Tsémah Tsédek

וירדפתם את איביכם ונפלו לפניכם לתרב (כו.ז.)

« **Vous poursuivrez vos ennemis et ils tomberont devant vous par l'épée** » (26,7)

Le Hazon Ich enseigne: Vous devez faire attention à ne pas devenir le poursuivant par le fait que vous êtes poursuivi [dans des disputes]. En effet, il y a une ligne très fine entre un poursuivant et celui qui est poursuivi. Un faux pas peut inverser les rôles et changer le résultat final, car [la règle] est que

Hachem vient toujours en aide à celui qui est poursuit, et ce même envers celui qui a mal agit. Même si notre égo nous crie le contraire, nous devons autant que possible rester celui que l'on poursuit, car cela nous assure d'avoir Hachem à nos côtés pour nous défendre.

Le Midrach (Vayikra rabba 27,5) affirme que même si un Tsadik pourchasse un racha, Hachem portera assistance au racha, par le fait que c'est lui qui est poursuivi..

וְשִׁבְרֵתִי אֶת גָּאוֹן עֲזָכֶם (כו. יט)

« **Je briserai votre arrogante audace** » (26,19)

Selon **Rachi**, il s'agit de la destruction du Temple. Cette malédiction qu'Hachem brisera le génie du peuple d'Israël comporte, comme toutes les autres malédictions, un point positif. En effet, quand une personne faute, l'impact et les conséquences de cette faute, dans ce monde matériel ainsi que dans tous les mondes spirituels, sont tellement graves et terribles, que si ce pêcheur en avait conscience, il ne pourra plus continuer à vivre comme avant, car il en serait détruit. Cependant, Hachem, dans Sa bonté, annonce qu'Il brisera le génie des Juifs. Ainsi, leur intelligence et leur niveau de perception une fois réduits, le pêcheur ne saura plus mesurer l'impact de sa faute qui lui en sera complètement caché. Cela lui donnera la possibilité de continuer à vivre de façon sereine et équilibrée, même après sa faute. Il pourra la supporter.

Bné Yissahar

וְקָשְׁלוֹ אִישׁ בְּאָחִיו (כו. לז)

« **L'homme trébuchera à cause de son frère** » (26,37)

Nos Sages ont compris ce verset comme signifiant qu'un seul homme dans la communauté juive peut trébucher (et être puni) à cause des péchés d'un autre membre de la communauté juive. Pourquoi? Parce que tous [les juifs] sont responsables les uns des autres. (Guémara Sanhédrin 27b)

Le Rav Yéhouda Zev Segal écrit: Fondamentalement, tous les juifs ne font qu'un. Nos âmes sont toutes unies et dans chacune d'elles se trouve une partie de toutes les autres. Nous nous partageons tous ce qui est connu sous la dénomination de Néchama du klal Israël. Ce concept est à la base du principe : Tous les juifs sont responsables les uns des autres. Puisque chaque âme juive possède une partie de toutes les autres, si un juif pêche, sa faute affecte non seulement sa propre âme mais aussi l'âme collective d'Israël. Inversement, si l'un accomplit une bonne action, l'âme collective de tous les juifs s'en trouve grandie. On demanda un jour au **Ari zal** pourquoi il récitait les prières de confession à Yom Kippour alors qu'il savait pertinemment n'avoir pas commis la plupart des péchés

mentionnés dans cette longue liste. Il répondit : Je n'ai sans doute pas commis certaines de ces fautes, mais je connais des gens qui ont péché et que je n'ai pas empêchés de fauter et de récidiver. Je suis donc, moi aussi, coupable.

Halakha: Lois de la Chemita: Mode de préparation

Il sera interdit de mettre en conserves des fruits ou des légumes de Chemita qui se mangent crus en général ! Il sera interdit de cuire des fruits ou des légumes de la Chemita qui se mangent en conserves en général. On pourra mettre en conserves ou transformer en confiture tout fruit ou légume que l'on a l'habitude de mettre en conserves ou d'en faire de la confiture. Cependant il faudra préparer des petites quantités, car si l'on prépare des grandes quantités il y a un risque que les gens viennent à penser que l'on fait ainsi pour les vendre ensuite. Malgré tout, si les fruits ou les légumes que l'on veut mettre en conserve ou dont on veut faire en des confitures, sont des fruits ou des légumes qui ne se trouvent qu'à une certaine période de l'année, et qu'il n'est pas possible de les préparer en petites quantités, de peur de ne pas en trouver ensuite lorsque l'on en aura besoin, on pourra les préparer en grande quantité. **Rav Cohen**

Dicton: La lumière dont on bénéficie grâce aux Mitsvot est proportionnelle à la joie que l'on éprouve lorsqu'on les accomplit.

Rav Haim Vital

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זויריה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וים בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליוזה, ריש'רד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'ריל בן ג'ולייט אסתר.





Rabbi Meïr Cohen, Roch Yehouda Hachinouch Rabbanim et du Ciel Chabad Moudon

Sortie de Chabbat Béhar, 14 Iyar 5782

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN CHALITA

Sujets de Cours :

1. Rabbi Meïr était entièrement bienfaisant
3. Pourquoi la Halakha suit Rabbi Meïr lorsqu'il dit que le peuple d'Israël aura toujours le statut d'enfant d'Hashem
6. Il ne faut pas croire toutes les histoires des dernières générations
7. Rabbi Meïr était sage dans tous les domaines
8. Comment Ya'akov Avinou a enrichi ses fils ?
9. Maïm Aharonim ont tués une âme
10. Rabbi Chimon Bar Yohaï

Rabbi Meïr et Rabbi Chimon Bar Yohaï

Chavoua Tov Oumévorakh. Bravo pour les deux chants. Rabbi Meïr et Rabbi Chimon Bar Yohaï ont leur Hiloula dans la même semaine. Pour le premier, c'est le 29e jour du Omer, et pour le deuxième, c'est à Lag LaOmer (les ashkénazes disent Lag BaOmer, ce n'est pas important). Après le compte du Omer, les ashkénazes ont la coutume de faire un compte qui suit la Kabala pour chaque soir. Donc ce soir, nous sommes entrés dans la cinquième semaine du Omer, qui représente la splendeur. Ce Samedi soir, c'est la Hiloula de Rabbi Meïr, qui représente la bienfaisance dans la splendeur. Aussi, Lag LaOmer c'est le summum de la splendeur. Ainsi, Rabbi Meïr est la bonté dans la splendeur et Rabbi Chimon c'est le summum de la splendeur. Avec toutes les histoires que nous trouvons dans la Guémara, on comprend ce trait de caractère chez eux.

Rabbi Meïr, c'est la bienfaisance

Rabbi Meïr était plein de bienfaisance. Il y a une histoire dans la Guémara (Chabbat 134a, elle est rapportée aussi dans le livre « Hiloula DéRabbi Meïr ») : « Enseignement : on ne mélange pas du vin et de l'huile pendant Chabbat pour le donner en tant que remède à un malade –

un homme qui a des douleurs intestinales, on ne pourra pas lui mélanger du vin et de l'huile pendant Chabbat pour le donner en tant que remède – Rabbi Chimon Ben Elazar a dit au nom de Rabbi Meïr qu'il est permis de le faire – Rabbi Chimon Ben Elazar dit qu'un jour, Rabbi Meïr avait des douleurs intestinales, et nous avons voulu mélanger de l'huile et du vin pour lui donner en tant que remède, mais il ne nous a pas laissé le faire. Nous lui avons dit : « Es-tu revenu sur tes propos ? Tu autorise cette pratique, alors faisons-la pour toi ». Il nous a répondu : « Bien que j'ai cet avis, mes collègues ont un avis contraire, et de toute ma vie, je n'aurai pas l'orgueil de transgresser l'avis de mes collègues ». Alors pourquoi a-t-il dit que c'est permis ? Donc la Guémara continue : « Il est strict envers lui-même, mais pour les autres gens, il autorise ». Si on lui demandait la Halakha, il disait que c'est permis, mais pour lui-même il était strict, c'est ça la bonté de Rabbi Meïr.

La Halakha suit Rabbi Meïr lorsqu'il dit que le peuple d'Israël aura toujours le statut d'enfant d'Hashem

Il y a une divergence dans la Guémara Kiddouchin (36a), à savoir si le peuple d'Israël a le titre d'enfant ou alors de serviteurs d'Hashem ? Rabbi Yéhouda pense que lorsqu'ils se comportent selon la

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 21:13 | 22:33 | 22:45

Marseille 20:43 | 21:53 | 22:14

Lyon 20:55 | 22:06 | 22:28

Nice 20:37 | 21:47 | 22:08



www.chabad-bihar.com

1



עמוד זה מכיל תוכן חסידותי, ויש להימנע מלפרסם בו תוכן חסידותי אחר

volonté d'Hashem, ils ont le titre d'enfants, mais lorsqu'à l'inverse ils se comportent mal, ils ont le titre de serviteurs comme il est écrit (Wayikra 25,55) : « car les enfants d'Israël sont mes serviteurs ». Mais Rabbi Meïr pense que non, ils ont toujours le titre d'enfants d'Hashem, même lorsqu'ils se comportent mal, car il est écrit : « enfants fauteurs » (Yécha'ya 1,4), ils sont fauteurs mais restent toujours les enfants. A priori, la Halakha devrait suivre Rabbi Yéhoua, car nous avons un principe qui dit que lorsqu'il y a un désaccord entre Rabbi Meïr et Rabbi Yéhoua, la Halakha suit Rabbi Yéhoua. Mais pour ceci, la Halakha suit Rabbi Meïr. Pourquoi ? Nous avons le livre « Hiloula DéRabbi Meïr » avec une préface en arabe qui a été écrite à Tunis en l'année 5685 (il y a 97 ans), et il donne une belle raison. La Guémara dans Erouvin (13b) dit qu'il est connu de tous que dans la génération de Rabbi Meïr, personne n'arrivait à son niveau. Alors pourquoi la Halakha ne suivait pas son avis ? Parce qu'il allait très loin dans les raisonnements, en disant que du point de vue de l'homme, la chose est impure par exemple, mais du point de vue d'Hashem, elle est pure. Et ses collègues n'arrivaient pas à le contredire. Donc pour toutes les lois qui touchent les hommes, la Halakha ne suit pas son avis, mais de savoir si nous sommes appelés enfants d'Hashem ou alors serviteurs, puisqu'il faut voir le point de vue d'Hashem, la Halakha suit Rabbi Meïr. Il y a une autre raison qui a été écrite par le Rachba : la Halakha suit Rabbi Meïr cette fois, car les versets l'appuient. Ensore une fois, nous voyons ici la bonté de Rabbi Meïr qui laisse au peuple le titre d'enfants même s'ils faudent.

Hachem ne fait pas de miracles pour le mensonge

Il existe même des histoires racontées par la Guemara que les Rishonims se permettent de dire qu'elles n'ont jamais existé. Où ? La Guemara (Baba Metsia 59b) rapporte la polémique entre Rabbi Eliezer et les sages. Rabbi Eliezer dit « si c'est moi qui ai raison, le caroubier le prouvera, puis le cours d'eau, puis les murs du lieu d'étude... ». Rabenou Hananel dit que, selon certains, ce récit n'a pas vraiment eu lieu. Un sage de serait

endormi, durant la polémique et aurait rêvé de cela. Certes, les sages pensaient que les rêves pouvaient s'approcher de la prophétie. Mais, du moment que Rabbi Yehoshoua a annoncé qu'on ne tenait pas compte des voix célestes, alors il en est de même pour les rêves. Ainsi est l'explication rapportée par Rabenou Hananel. Un sage, n'ayant pas vu cette explication, et ayant parcouru celles du Maharsha, et du Maharam Chif, qui ont donné des explications qui transformaient l'histoire, s'était demandé pourquoi fallait-il chercher des complications à des histoires toutes simples. Pourquoi ne pas accepter que de tels miracles puissent avoir lieu ? La réponse est simple « Hachem ne réalise pas de miracles pour des propos en tord ». Nous savons bien que la loi n'est pas décidée comme Rabbi Eliezer, pourquoi Hachem aurait-il laissé le caroubier se déplacer, le cours d'eau changer de sens de déplacement, les murs du lieu d'étude se plier, et la voix du ciel donner raison à Rabbi Eliezer ? Quel pourrait en être l'intérêt ? C'est pourquoi les Rishonims ont cherché à trouver une explication différente, notamment Rabenou Hananel. S'ils ont pu remettre en question les propos de la Guemara, à fortiori, que pouvons-nous penser d'histoires si mirobolantes que celles citées précédemment : couper la tête de la fille du roi, puis prier pour la rétablir à sa place... Il ne faut pas croire aux bêtises ! On n'est pas tenu de croire tous ce qu'on nous raconte. Certains points ont été témoignés par des sages, ou validés par le midrash. Parfois, il n'y a aucun témoignage, ni midrash, seulement un homme qui a eu de l'imagination... Pour conclure, Rabbi Méir était l'emblème de la bonté.

« Rabbi Méir est différent »

Rabbi Meir avait une mémoire hors paire. La Guemara (Meguila 18b) dit que le statut de Rabbi Meir est spécial car il avait les enseignements clairs dans sa tête. Une fois, il était en voyage pour l'Asie, et pour la fête de Pourim, il s'est retrouvé dans un endroit perdu, où on ne trouvait pas de Meguila. Il avait du parchemin avec il était scribe (Erouvin 13a). Alors, il s'est mis à écrire une Meguila, sans l'aide d'aucun support, par cœur. Et la

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

Guemara dit alors que Rabbi Méir est unique en son genre. Il savait à quel moment fallait-il écrire les mots différemment. Une mémoire exceptionnelle !

« Kitov, le copain de Rabbi Méir »

En dehors de cela, Rabbi Méir était connaisseur même dans les domaines matériels. Une fois, il était de passage dans une auberge particulière. Dans la plupart des hôtels, il faut quitter la chambre avant le début d'après-midi, pour permettre l'accueil de nouveaux clients. Mais dans celle où Rabbi Méir avait été, l'aubergiste demandait de quitter la chambre à 4 heures du matin. Après le départ de ses clients, il faisait appel à des volus qui attaquaient les clients, en pleine nuit, pour les voler, les tuer. Rabbi Meir savait où il mettait les pieds. Qu'a-t-il fait? A 4 heures du matin, heure officiel du départ de l'auberge, Rabbi Méir annonça qu'il attendait son copain « Kitov » pour partir. L'aubergiste lui demande alors où se trouve ce copain, et le Rav lui répond qu'il est à la synagogue. L'aubergiste va le chercher mais ne le trouve pas. Finalement, le soleil se lève, et Rabbi Méir s'en va. L'aubergiste demande où est le copain. Et Rabbi Meir explique que la lumière (le lever du jour) a été appelée par Hachem « Kitov-elle est bien ». Le soleil s'est levé, on peut y aller. Il était vraiment intelligent.

Yaakov et ses enfants

Le Midrash raconte qu'un jour, un juif libéral lui avait demandé « Nous savons que Yaakov, le patriarche, s'était engagé à donner à l'Eternel 10 pour-cent de tout ce qu'il aurait. Or, sur 12 garçons qu'il a eu, il n'en a consacré qu'un seul au service d'Hachem: Lévy. Comment est-ce possible ? Il aurait dû en consacrer 1,2?! ». Pour répondre, Rabbi Méir lui dit, d'abord que Yaakov avait 14 garçons car il a demandé d'ajouter Efrayim et Menaché. Mais, sur les 14, il faut enlever 4 premiers-nés, car il y avait 4 femmes. Et sur les 10 restants, il a consacré 10 pour-cent, donc un seul: Lévy. Voici la réponse de Rabbi Méir. Il avait réponse à tout!

Insaisissable !

Il était compétent dans les anecdotes, les

commentaires, les lois. Certes, il est vrai qu'en terme de loi, son avis n'est pas toujours retenu car les sages avaient du mal à le suivre, c'était un phénomène ! Il était capable de démontrer une chose et son contraire. Et pour cela, il révisait sans cesse. C'est pourquoi il enseigne (Avot 3;10): « oublier son étude c'est se mettre en danger.

Le fameux Kidor

Une fois, Rabbi Méir et deux amis, Rabbi Yehouda et Rabbi Yossé, sont arrivés dans une auberge, le vendredi après-midi, avec de l'argent sur eux. Un juif, du nom de Kidor, habitait là-bas. Rabbi Yehouda et Rabbi Yossé lui confièrent leur argent, mais Rabbi Méir se méfia. Il préféra cacher son portefeuille, au cimetière, près de la tombe du père de Kidor. Le Chabbat matin, Kidor annonça avoir rêvé de son père qui lui annonçant qu'il y avait des sous près de sa tombe. Rabbi Meir lui dit alors que les rêves du vendredi soir ne sont pas à prendre en compte. Rabbi Meir, encore plus méfiant, préféra rester toute la journée du Chabbat, au cimetière, près de ses sous. A la sortie de Chabbat, après la Havdala, il récupéra ses sous et retourna voir ses camarades. Ceux-ci furent consternés de voir que Kidor niait tout argent qui lui aurait été confié. Ils voulaient savoir ce que Rabbi Méir avait fait. Ce dernier leur expliqua que le prénom Kidor ne lui inspirait pas confiance. En effet, dans la Torah, il est marqué « Kidor tahpoukhot Hema- une mauvaise génération ». Ils lui dirent alors pourquoi il ne les avaient pas averti. Rabbi Meir leur expliqua qu'il n'avait que des soupçons, et aucune certitude, et que cela ne lui permettait pas de parler de ses méfiances. Mais ça c'est ainsi qu'il fut sauvé de ce piège.

Maim Aharonim

Comment ont-ils alors fait? Ils sont allés au marché et ont trouvé Kidor, le fatigué, avec des restes de lentilles sur la barbe, car il ne s'était pas lavé, ni avait fait Maim Aharonim après le repas. Les rabbins sont allés, alors, voir sa femme, en lui disant que son mari avait demandé qu'on leur rende leur argent et que le mot de passe était qu'ils avaient mangé des lentilles aujourd'hui. En effet,

c'était bien le cas pour les lentilles, et elle leur remit alors l'argent. Kidor, rentrant à la maison le soir même, appris que sa femme avait rendu l'argent, et la tua sur le champ. C'est pourquoi les sages disent que le fait de ne pas avoir fait Mail Aharonim a causé la mort d'une personne.

Ne pas respecter les règles

D'autre part, Rabbi Chimon était plus rigide. Avant son passage dans la grotte, il maudissait quiconque lui faisait quoique ce soit de mal. Tossefote rapporte (Pessahim 51b) que Rabbi Chimon tolérât de manger des pousses de choux durant la chemita. Il en mangeait même. Mais, s'il apercevait quelqu'un en train d'en manger, il le maudissait. Lorsque la personne se justifiait en s'appuyant sur son avis, Rabbi Chimon lui disait « ne sais tu pas que les camarades interdisent?! Quand un nombre de Rabbins s'oppose à un seul, il faut suivre la majorité !! » Tossefote étaient surpris que le Rav s'autorisait pour lui, mais interdisait aux autres. Il ne voulait, tout simplement, pas qu'on s'appuie sur lui! Rabbi Meir autorisait aux autres mais s'interdisait, alors que Rabbi Chimon s'autorisait, mais interdisait aux IX autres !

Notre Torah n'est pas un jeu

Une autre histoire. Une fois, une femme est arrivée devant Rabbi Yehouda et Rabbi Chimon. Elle leur dit: « Mon mari m'a dit de ne pas rentrer à la maison tant que vous n'aurez pas goûté cette mauvaise nourriture, que j'ai préparé, à Rabbi Yehuda et Rabbi Chimon. Peut-être que vous me ferez une faveur, il a juré et je ne sais pas quoi faire, goûtez-le. » Rabbi Yehuda a goûté, parce qu'il a dit qu'il devrait y avoir la paix entre un homme et sa femme. Et Rabbi Shimon dit : Non, « Tous les enfants de veuves mourront et Chimon ne bougera pas de chez lui » ! Il avait donc maudit cette femme dont le mari mourra, puis elle sera veuve, et ses enfants mourront, et malgré tout, il ne mangerait pas ! Qu'ils ne pensent pas que la Torah est un jeu d'enfant. Demain , son mari lui dirait si tu ne danses pas à côté de Rabbi Yehouda et Rabbi Chimon, je ne te laisserai pas rentrer chez toi. Qu'est-ce que cet engouement ?! Notre Torah

n'a pas été donnée pour jouer. C'est ainsi qu'il est écrit dans la Guemara. Il s'est affirmé ! Et il y a une autre source (dans Meila page 17b) où il fallait annuler un décret d'un roi romain. Rabbi Yossi avait dit « j'ai peur pour mon fils, peut-être que Rabbi Chimon. Il avait vraiment failli le punir, mais il a finalement prié pour lui, et il a guéri.

La Torah pour Israël

D'autre part, après 12 ans dans la grotte, ils furent choqués de voir des gens travailler, au lieu d'étudier, ils détruisaient tout sur leur passage. Une voix du ciel leur demanda de retourner dans la grotte. Ils devaient admettre qu'il existe d'autres types de personnes qui travaillent... Après 12 mois, Rabbi Chimon décida qu'il était temps de sortir. Rabbi Elazar était encore surpris de voir des gens travailler, mais Rabbi Chimon lui fit comprendre qu'il suffisait pour le monde qu'il existe seulement deux personnes différentes des autres, lui et son fils. Ensuite, ils rencontrèrent un juif courant avec deux branches de myrtes, en l'honneur du Chabbat., une pour Zakhor, et une pour Chemot. Ils furent heureux de voir que le peuple appréciait tant la Torah.

Acquitter le monde du jugement

Rabbi Chimon était puissant. Mais ça il s'est calmé par la suite. C'est pourquoi, il a dit (Souka 45b): « je peux acquitter le monde entier du jugement ». Pour lui, le monde est comme ivre, sans conscience.... sinon, il se serait aperçu de beaucoup de choses. Cela fait 15 ans , qu'il n'y a pas eu autant d'attentats terroristes. Mais le gouvernement est sûr de lui, le problème est le judaïsme, la Torah. Mais, nous prions, que parle mérite de Rabbi Meir et Rabbi Chimon, Hachem mette fin à toutes ces difficultés.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham, Itshak et Yaakov, bénira tous les auditeurs, tous les téléspectateurs, et les lecteurs par la suite. Qu'il m'arrive rien de mauvais, tel que l'an passé, ni à Tveria, ni à Meron. Que chacun puisse respecter les lieux et rentrer chez soi, en paix, saints et saufs. Qu'Hachem déverse sur eux une tonne de bonheur matériel et spirituel, amen.

01	L'impérieuse nécessité du 'amal hatorah Elie LELLOUCHE
02	Récompenses et châtements Yossef-Shalom HARROS
03	La halakha comme progression Michaël SOSKIN
04	Le chant du monde Yo'hanan NATANSON

L'IMPERIEUSE NECESSITE DU 'AMAL HATORAH

Rav Elie LELLOUCHE

Le 'Amal HaTorah; la peine endurée pour l'étude de la Torah, n'est pas un «plus» conférant à cette étude une valeur additionnelle. Bien au contraire, il en constitue la substance la plus intrinsèque. Pour s'en convaincre il suffit de s'attacher au sens des premiers mots de la Parachat Bé'houtotay: **«Im Bé'houtotay Télé'khou – Si vous marchez dans mes décrets»** (Vayiqra 26,3). S'interrogeant sur l'intention du verset quant à l'emploi du terme Bé'houtotay, Rachi, au nom du Midrash (Torat Cohanim 26,2), relève qu'il ne peut qualifier les commandements divins. En effet ceux-ci sont nommément désignés dans la seconde partie du verset: **«VéEte Mitsvotay Tichmrou – Et si vous gardez mes commandements»**. Nécessairement, le terme *Bé'houtotay* ne peut se référer ici qu'à l'étude de la Torah.

Pourquoi dès lors, pourrait-on se demander, le verset ne choisit-il pas un terme plus explicite ? Pourquoi désigner l'étude de la Torah par l'expression *Bé'houtotay* plutôt que par celle, par exemple, plus évidente, de *«BéTorati»* ? C'est cette interrogation qui conduit Rachi à affirmer qu'il s'agit ici de souligner non pas tant l'importance de l'étude elle-même que la manière de «l'investir». C'est cet investissement qui constitue la première des conditions quant aux bénédictions que réserve Le Maître du monde à Ses serviteurs, et qui sont déclinées dans la suite de la Paracha. Si cet investissement est rendu par le terme *Bé'houtotay* cela tient à la place qu'occupent les *'Houtot*, les décrets, au sein de l'ensemble des Mitsvot. Un *'Hout* désigne une Mitsva dont le sens nous échappe. La peine dépensée dans l'étude représente une valeur en soi, indépendamment du résultat à laquelle cette peine permettrait ou ne permettrait pas d'accéder en termes de compréhension.

Cependant si le *'Amal HaTorah* est communément traduit par la peine que l'on se donne pour acquérir la Torah, cette définition reste bien imprécise. Que cache réellement cette notion de pénibilité, et pourquoi l'étude de la Torah devrait-elle lui être associée pour que soient garanties les Béra'khot qui en découleraient et que lui attribue le verset ? En effet le *'Amal HaTorah* ne saurait se réduire à une forme de valorisation de la difficulté, et encore moins à une forme de sacralisation de l'incapacité à comprendre les textes sacrés. Car le but de l'étude vise en tout premier lieu la compréhension et l'approfondissement des lois que Le Créateur nous a ordonnées, en en saisissant les fondements et les modalités d'application et en s'attachant parallèlement à assimiler pour mieux les confronter les différents avis défendus par Nos Sages. Aussi devons-nous considérer que le *'Amal HaTorah* traduit une autre priorité.

Certains de Nos Maîtres y voient la capacité à fixer un temps quotidien et invariable consacré à l'étude. S'arrachant aux préoccupations contingentes auxquelles le monde cherche à soumettre l'homme, celui qui fixe un temps absolument régulier pour étudier la Sagesse Divine manifeste la réelle valeur qu'il Lui accorde. D'autres assimilent le *'Amal HaTorah* au souci de traduire dans nos actions de tous les jours

les leçons que nous délivre l'étude, car ce faisant nous conférons une portée existentielle au Limoud HaTorah. D'autres, à l'inverse, voient dans cette notion l'idée d'une aptitude à s'investir de manière purement spéculative dans l'étude, même lorsque celle-ci n'offre pas nécessairement d'implication pratique, car l'étude y revêt dès lors une importance pour elle-même. Pour d'autres enfin la portée du *'Amal HaTorah* trouvera sa traduction la plus accomplie dans le fait d'étudier La Loi Divine dans le but de l'enseigner.

Ces quatre approches, bien que différentes, présentent un dénominateur commun, celui d'exprimer l'amour de la Torah. La Torah n'est pas une discipline universitaire et encore moins un gagne-pain. «Elle est notre vie et la longueur de nos jours» comme nous l'exprimons tous les soirs lors de la prière de 'Arvit. Pour le Sifté 'Hayim, le *'Amal HaTorah* est la traduction du lien qui unit l'homme à la Torah. Aucun intérêt autre que l'amour de la Sagesse Divine ne le motive. À l'instar d'un voyage d'agrément et de découverte, où chaque pas et chaque avancée, sans autre but que le désir de découvrir, nourrit l'exaltation du voyageur, le *'Amal HaTorah* fait fi de tout autre objectif que le fait de se plonger dans l'étude. C'est pourquoi cette dimension est rendue dans le verset de la Parachat Bé'houtotay cité précédemment par le terme **«Télé'khou – Vous marcherez»**.

Plus encore, pour Rav Eliyahu Lopian, le terme *«Télé'khou»* exprime l'idée d'une Torah qui accompagnerait l'homme dans tous ses déplacements, lui indiquant à chaque fois la voie qu'il doit suivre. Le *'Amal HaTorah* désignerait ici l'état de l'individu littéralement habité par la Loi Divine. Cet état n'est pas l'apanage d'une élite. Il constitue une exigence pour chacun d'entre nous. Car si le *'Amal HaTorah* est la source de toutes les bénédictions, son défaut, nous avertit le Texte sacré, fait, à l'inverse, peser les plus grandes menaces sur le peuple d'Israël. Ainsi Rachi voit-il dans la mise en garde du verset: **«Véim Lo Tichmé'ou Li – Si vous ne M'écoutez pas»** (Vayiqra 26,14) une référence à l'absence de *'Amal HaTorah*. C'est ce manque qui provoque en cascade les démissions successives que redoute Le Texte sacré et qui finissent par aboutir à l'exil: «En n'étudiant pas avec 'Amal, on n'accomplit plus les Mitsvot comme il le faut. On en vient ensuite à mépriser ceux qui maintiennent une pratique rigoureuse puis à développer une haine à l'égard des Sages. Ceci conduit à vouloir empêcher les autres d'accomplir les Mitsvot en remettant en cause par la suite l'origine divine de celles-ci pour finalement en venir à douter, *'Has VéChalom*, de l'existence du Créateur Lui-même» (confer Rachi sur Vayiqra 26,15). On comprend dès lors les efforts qu'ont déployés tous les Sages de notre génération afin de préserver ceux de nos frères qui, pour le salut du peuple d'Israël, se consacrent sans relâche à la Torah et à son rayonnement.

La Parasha de cette semaine traite d'un sujet fondamental, celui de la récompense d'un comportement conforme à la Torah, et de la punition des fautes.

On compte trente versets qui parlent de malédictions en cas de non respect de la Parole divine, et seulement treize versets de bénédictions. Le Ibn Ezra explique qu'en réalité il y a beaucoup plus de berakhot, mais lorsque HaShem nous donne une berakha, Il est beaucoup moins explicite que lorsqu'Il décrit les malédictions, où tous les détails sont donnés. Par exemple la pluie est une seule bénédiction, mais on ne compte pas tout ce qui l'accompagne, comme l'abondance, et la parnassa.

Ces bénédictions sont censées nous donner le goût et nous motiver pour l'étude de la Torah et l'accomplissement des Mitsvot.

Le Ben Ish 'Hay rapporte à ce propos l'histoire de Touvia le juge qui, lorsqu'il fut démis de ses fonctions et que le roi voulut le tuer, s'enfuit et arriva devant une rivière. Un pêcheur se trouvait là qui avait un procès en cours, et qui ignorait tout de sa destitution. Il lui proposa de le porter à la nage jusqu'à l'autre rive (Touvia était de forte corpulence). Il espérait s'attirer ainsi les faveurs du juge. Le pêcheur prit donc Touvia sur ses épaules et se mit à nager. Arrivé aux deux tiers de la traversée, Touvia lui précisa qu'il n'était plus juge et que pour l'instant, il ne pourrait rien faire pour l'aider. Le pêcheur le laissa sur place en plein courant ! On lui demanda plus tard pourquoi il n'avait pas porté Touvia jusqu'au bout. Il répondit qu'il n'était pas fou, pour souffrir gratuitement sans rien en retour !

Il en va de même pour nous tous. Il est très difficile de demander à une personne d'appliquer six-cent-treize commandements si elle sait qu'elle n'aura rien en contrepartie. Nous avons besoin d'une motivation.

Lorsqu'une femme porte un enfant dans son ventre, les neuf mois de grossesse se passent très bien et

très rapidement car elle sait que finalement, c'est une vie qu'elle va mettre au monde : elle espère une chose de très grande valeur en retour de son épreuve. Si *'has veShalom*, on lui annonce que le bébé n'est plus, dans les quelques heures avant qu'on ne le retire de son ventre, le poids en devient insupportable.

Pourtant, s'il s'agit de nous motiver, il est une question que tous les commentateurs, juifs ou non, ont posée: comment se fait-il que HaShem ne mentionne pas le monde futur dans la Torah ? Il n'y existe en effet aucune référence à un *'Olam haba*, ni à un « paradis », un « purgatoire » ou un « enfer ».

Le Keli Yakar nous rapporte les sept principales réponses que les commentateurs ont données :

- Le Rambam explique que notre Parasha ne traite pas de la récompense mais donne les outils pour que notre *'avoda* soit plus simple, par exemple en nous dotant d'une bonne santé, ou d'une bonne parnassa pour que l'on puisse accomplir Sa Volonté plus facilement. Ce n'est pas un salaire, c'est la promesse de nous rendre la tâche plus aisée.

- D'après le Ibn Ezra, la Torah n'évoque pas ces réalités, parce que personne ne peut expliquer ni comprendre à quoi ressemblera le monde futur. On parle ici de quelque chose de trop profond, et d'une trop grande élévation spirituelle pour que la Torah développe un enseignement compréhensible.

- Le Ramban (Na'hmanide) explique que la Torah ne perd pas de temps à expliquer des choses « banales » : Il est tout à fait normal que la néshama, qui est entièrement spirituelle, retourne après cent-vingt ans vers son Créateur. Ce qui est moins normal, et donc mentionné par la Torah c'est lorsqu'il pleut par exemple ; le fait que la nature elle-même nous récompense pour une bonne action spirituelle est extraordinaire.

D'ailleurs, on voit bien qu'un homme qui transgresse un

interdit grave est passible de Karet (retranchement). Il devient « déconnecté » d'avec HaShem. Cela voudrait dire qu'avant cela, l'homme était éternel, relié à son Créateur, totalement spirituel.

- Le quatrième avis rapporté par le Keli Yakar est qu'aux temps anciens (et en vérité jusqu'à nos jours), les nations prétendaient que HaShem n'était pas présent dans le monde, que tout était régi par un ordre naturel. On ne pouvait pas leur répondre en repoussant le témoignage de Sa présence, et en promettant un monde futur après la mort ! C'est pourquoi la Parashat Be'houqotay promet un salaire et une sanction ici-bas, et prouve Son existence dans ce monde.

- Le cinquième avis, qu'on trouve dans le « Guide des égarés », est qu'avant le don de la Torah, les hommes étaient idolâtres. Ils pensaient que leurs dieux leur donnaient à manger, à boire, la pluie pour les récoltes etc. C'est pourquoi, comme pour le Mishkan et pour les sacrifices, HaShem a appliqué la même logique et « substitué » l'idolâtrie à la divinité : Tout ce que les idoles vous font, Hashem le fait. Et donc, lehavdil, comme eux, Il promet des bénédictions dans ce monde-ci, sans mentionner un monde futur.

- Rabbenou Nissim explique l'absence de mention du monde futur par un « kal va'homer », un raisonnement a fortiori :

Si déjà dans un monde matériel, Hashem peut résider et y mettre un peu de spiritualité, alors à plus forte raison après cent-vingt ans, la Présence divine sera infiniment plus grande, ipuisque les limites imposées par les dimensions matérielles de la Création, comme le corps et les pulsions, n'existeront plus

- Le Ramban ajoute que la Torah s'adresse de manière générale à l'ensemble du peuple, à la masse. Le destin de l'individu après sa mort ne saurait être décrit.

Gut shabbes

Le livre de Vayikra se termine par l'alliance conclue au Mont Sinaï, qui promet de larges bénédictions si les Hébreux suivent la voie qui leur a été prescrite – et d'effroyables perspectives dans le cas inverse que nous ne souhaitons même pas envisager. Les termes dans lesquels cette alliance est introduite sont importants :

Si vous marchez dans Mes décrets ('houqotai) et que vous gardez Mes commandements et que vous les exécutez, Je vous donnerai les pluies en leur saison, et la terre livrera son produit, et l'arbre du champ donnera son fruit... (Vayikra 26, 3-4)

Rachi s'interroge : que veut dire marcher dans les décrets de Hachem ? Cela n'équivaut certainement pas à ne pas transgresser d'interdit, puisque c'est ce qui est énoncé juste après par la notion de « garder » les commandements – se garder de les enfreindre. Cela ne peut pas non plus faire référence à l'accomplissement des commandements positifs, qui est mentionné juste après (si « vous les exécutez »). Et notre maître de citer la réponse du Midrach : cela fait référence à l'obligation de s'investir intensément dans l'étude de la Torah – *chetiyou 'amelim baTorah*.

Que nos Sages déduisent qu'il s'agit de l'étude de la Torah, on peut aisément le comprendre : l'accomplissement des commandements est nécessairement précédé de la connaissance de leur teneur. Mais où ont-ils vu dans le verset une allusion au 'Amal, qui signifie une étude où l'on se donne corps et âme ? Où est-il écrit que pour mériter les bénédictions, il n'est pas suffisant de connaître la halakha comme un élève connaît son programme, ou comme un avocat connaît son code civil ?

Par ailleurs, comment comprendre que la Torah choisisse le mot 'Houkotaï, qui désigne habituellement les commandements dont le sens nous échappe ('hok), pour faire référence à l'étude de la Torah, qui est précisément l'activité qui mobilise le plus l'intellect ?

Rav Moché Mordekhaï Epstein (cité dans le Pninin Michoul'han Gavoha) répond à la première question en expliquant que c'est le

verbe « marcher » (*télékhon*) qui vise spécifiquement le 'Amal. Une activité est généralement définie par le résultat qu'elle produit. Même lorsque je marche, en général le fait de marcher importe moins que l'endroit que je souhaite atteindre. Mais ici la Torah insiste : il faut marcher dans les décrets. Il faut cheminer, avancer dans l'étude de la Torah. C'est le périple qui compte, et l'effort qui est visé, plus que le résultat. C'est par une interprétation similaire que nos Sages, dans le dernier enseignement du Talmud de Babylone (Nida 73a) comprennent que « les chemins du monde » (*halikhot 'olam*) d'un verset de 'Habakouk (3,6) font référence à l'étude de la halakha, car c'est une activité dont la fin est le moyen, et pour laquelle le résultat se mesure par l'effort investi.

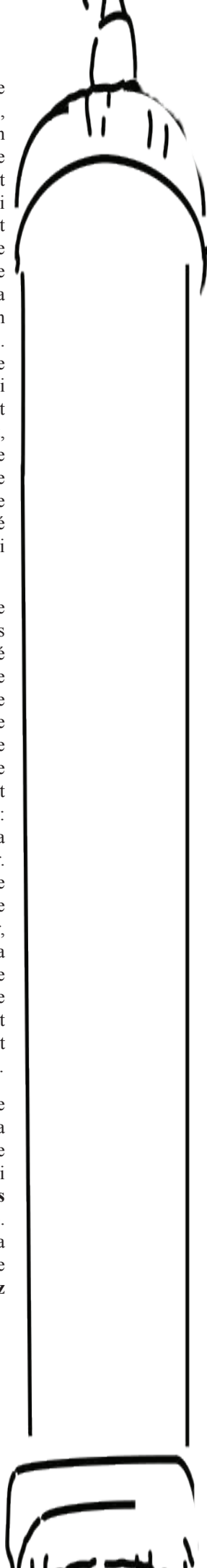
Et en effet, l'étude de la Torah se caractérise par un investissement sans fin. Tout celui qui s'y investit pleinement ne peut que constater que lorsqu'on fait un pas en avant dans la compréhension, dix pas se dérobent devant nous. C'est la nature de la tâche que d'être sans fin puisqu'elle est sa propre finalité : avancer. La Torah est une Sagesse infinie. A l'inverse des autres sciences, son étude n'a rien à voir avec le fait d'accumuler des connaissances. Car le but ultime du Limoud n'est pas de savoir, mais de se rapprocher de D.ieu, de s'y attacher. Or, fait remarquer Rav Ahron Lopiansky, par définition D.ieu est non seulement inatteignable, mais Il reste infiniment loin. La modalité (et donc le critère de réussite) de l'étude de la Torah est donc nécessairement la progression, le fait même d'avancer, l'investissement, le 'Amal. On ne peut se lier à D.ieu qu'en étant en chemin vers Lui.

On peut désormais tenter de comprendre l'emploi surprenant du mot 'houkotaï, qui désigne les lois que nous ne pouvons pas comprendre, pour évoquer l'étude de la Torah – activité cérébrale par excellence. Car toute progression nécessite deux conditions : que la cible soit en dehors de moi, et que je parvienne à m'y hisser. Pour filer l'image de la *halikha*, lorsque je marche, je lance ma jambe le plus loin possible, et je prends appui sur la terre pour y tracter mon corps –

produisant ainsi un effort analogue au 'Amal dans l'étude. En escalade, je plante mon piquet le plus loin possible et je m'y hisse à l'aide d'une corde tendue. Si le piquet reste à ma hauteur, je ne prendrai jamais de l'altitude. Ainsi si l'objet de mon étude est dans mon domaine de compréhension, je ne fais que reformuler ce que je sais – d'où la désignation de la Torah comme un 'hok, un objet d'étude qui me dépasse. Par ailleurs, si le piquet est souple ou la corde élastique, je ne pourrai jamais me hisser. Si le sol est glissant et qu'il n'y a pas de frottement, je fais du sur-place. De même, le 'hok présente cette caractéristique d'être particulièrement rigide, d'être non négociable. Rabénou Be'hayé le rapproche du mot 'hakouk qui signifie gravé, figé.

Le mot halakha, qu'on utilise couramment pour désigner le corpus des lois juives, est clairement formé sur cette idée de progression, de halikha. Pas du tout, comme une lecture erronée de l'étymologie pourrait le faire croire, parce que la nature de la halakha serait de s'adapter au fil des générations. C'est précisément le contraire qui est vrai : c'est parce qu'elle est si rigide que la halakha nous permet de progresser. C'est parce qu'elle n'est pas dictée par ma compréhension limitée qu'elle me permet de me dépasser, de faire grandir mon intellect. La halakha est le fruit d'un mécanisme par lequel nous nous rapprochons de la Torah, de la Volonté divine – plutôt que celui par lequel la Torah devrait s'adapter à nos petites contingences.

Le 'Amal HaTorah, c'est à-dire l'effort intense dans l'étude, est la marque d'une progression de notre intellect vers quelque chose qui le dépasse. C'est cela « **Si vous marchez dans Mes décrets...** ». Et par conséquent, c'est toute la conduite de l'homme qui s'en trouve changée : « **...et que vous gardez Mes commandements...** ».



Quelle valeur attribuer au chant et à la musique dans une vie juive, qui doit être consacrée à la 'Avodat HaShem, au service divin exclusivement, c'est-à-dire à l'étude de la Torah et à la pratique des Mitsvot ?

Y a-t-il une place pour le chant, dans ce cadre si exigeant, et quelle est-elle ?

En observant notre tradition millénaire sans plus d'approfondissement, on apprend que le chant des Léviim jouait un rôle éminent dans le Service du Beth haMiqdash, ce qui est évidemment une première indication d'importance. Dans la prière du Moussaf de Yom Tov, on prie HaShem de faire revenir la Shék'hina au sein d'Israël, de ramener « les Cohanim à leur Service, et les Léviim à leurs chants. »

La richesse du vocabulaire dans le champ musical en hébreu est un autre indicateur.

Et l'on peut également constater que, dans le monde Ashkénaze comme dans la tradition séfarade, le chant et la musique instrumentale ont toujours été présents. Il y a quelques années, on a retrouvé dans la Guéniza du Caire la plus ancienne partition de musique liturgique juive, notée à la manière du chant grégorien, datant du douzième siècle de l'ère courante, et signée d'un certain « Abdias (ou Ovadya) le prosélyte normand. »

Une confirmation de la place du chant dans notre tradition liturgique.

Au-delà du phénomène, peut-on trouver dans la Torah des indications sur la place et la valeur du chant ?

En vérité, les références à la musique, chantée ou instrumentale, abondent dans la Torah, et dans la liturgie, depuis la « chira » de Moshé jusqu'à la harpe de David, inventeur de la musicothérapie, qui soulageait les angoisses du roi Shaoul par ses mélodies inspirées.

Nos Maîtres enseignent dans la Guémara :

« Rav Mattana a enseigné [la source de l'exigence d'accompagner les Korbanot de chants] vient du verset : « Parce que tu n'as pas servi HaShem ton Éloqim dans la joie et dans le contentement du cœur (bétouv lévav). » (Devarim 28,47). Quel est le Service qui est [accompli] avec joie et dans le contentement du cœur ? Il faut dire que c'est le chant ! »

La Guémara objecte cependant : « Dis plutôt que ce service, c'est l'étude de la Torah, comme il est écrit : "Les préceptes de HaShem sont droits ; ils réjouissent le cœur" (Téhillim 19,9). Certes, la Torah est appelée un sujet de joie pour le cœur, mais elle n'est pas appelée "contentement – touv." [et cette dimension n'est atteinte que par le chant] » (Arakhin 11a)

Le chant est donc lié à une dimension absolument essentielle du Service divin : la joie et le « contentement du cœur », sans lesquels tous nos efforts semblent sans valeur aux yeux du Créateur, comme la Parashat Ki Tavo l'exprime avec sévérité.

C'est pourquoi il est écrit : « Tandis que [le musicien] jouait de son instrument, l'esprit de HaShem s'empara du prophète [Élisha] » (II Rois 3,15). Le prophète Élisha eut besoin d'écouter une pièce musicale, afin que repose sur lui la Présence Divine, ce que nos Maîtres enseignent également en Pessa'him 66b.

On lit encore dans le Midrash : « Rabbi Lévy a enseigné : Celui qui lit un verset avec le plaisir qui convient et avec sa mélodie, le texte dit de cet homme : "du miel et du lait coulent sous ta langue, et le parfum de tes vêtements est comme l'odeur du Liban." » (Shir haShirim 4,11) »

Une autre Guémara rapporte la divergence d'opinion entre Rav et Shmouel :

« Rav dit : Le monde n'a été créé que [par le mérite de] David.

Chémouel dit : Le monde n'a été créé que [par le mérite de] Moché. » (Sanhédrin 98b)

Notre Maître le Rav Ovadia Yossef ztsl, explique que le roi David représente le pilier du chant, puisqu'il a « inondé HaShem par les chants et les louanges » (Bérakhot 7b).

Tandis que Moshé représente le pilier de la Torah.

Ainsi, « Élou véélou divréi Éloqim 'hayim – Les deux opinions sont les paroles du D.ieu vivant », comme 'Hazzal l'enseignent dans « Otiyott DéRabbi 'Akiva » : « Le monde n'aurait pas été créé s'il n'y avait eu le chant, comme il est dit : "Ce peuple, Je l'ai formé pour Moi, pour qu'il publie Ma Gloire." » (Yéshayah 43,21) De même, sans la Torah, le ciel et la Terre auraient été détruits, comme il est dit : "Si ce n'était pour [l'étude] de Mon Alliance [i.e la Torah] nuit et jour [Je cesserais de fixer les lois du ciel et de la terre]" (Yirmiahou 33,25). »

Nos Maîtres enseignent encore : « Le chant est grand, car grâce à lui les fautes d'Israël sont pardonnées. »

Dans le « Yalkout Chim'oni » sur le livre des Juges, nos Maîtres enseignent qu'à chaque fois qu'Israël a continué de fauter durant les générations, il a été dit à leur sujet : « Les enfants d'Israël continuèrent (yossifou) à faire le mal aux yeux de HaShem. » (Juges 4,1)

Mais lorsque la prophétesse Déborah entonna un chant, et qu'Israël continua à fauter, il est dit : « Les enfants d'Israël firent le mal aux yeux de HaShem ». (Ibid.6,1)

Pourquoi l'expression « Ils continuèrent » n'est-elle pas employée ici ?

Pour nous apprendre que par la force du chant de la prophétesse Déborah, les fautes d'Israël commises jusqu'à ce jour furent pardonnées ! »

Du reste, c'est une Mitsva de chanter en l'honneur du Shabbat et de Yom Tov des chants et des louanges, chacun selon ses capacités, en entonnant des chants devant HaShem.

C'est pour toutes ces raisons que notre Maître le Rav Ovadia Yossef ztsl, dont le seul sujet d'intérêt en ce monde était l'étude de la Torah et la pratique des Mitsvot, était néanmoins un grand amateur de chant. Il maîtrisait de façon extraordinaire les chants et les louanges, sur des mélodies parfois extrêmement complexes.

Il disait que dans sa jeunesse, il puisait la crainte du Ciel pour tous les jours de la semaine à partir du chant des Bakachot (poèmes liturgiques chantés) qu'il écoutait le vendredi soir.

C'est ce que rapporte longuement son petit-fils Rav Ya'akov Sasson, dans son ouvrage « Avir Ha-Ro'im – Beit Middot »

C'est pour cela que Rav Ovadia encourageait ceux qui enseignent aux jeunes les chants des Bakachot, et il était heureux en particulier du fait que l'on enseigne les chants dans le rite et dans le style des Séfaradim et des originaires des communautés d'Orient.

À l'évidence, chacun doit donner une priorité absolue à l'étude de la Torah et à l'accomplissement des mitsvot.

Cependant, il apparaît aussi que si l'on veut approcher la perfection dans le Service divin, il est souhaitable d'écouter des chants composés à la Gloire de HaShem, qui emplissent le cœur de la joie que la Torah exige de nous. Dans le même mouvement, et particulièrement si l'on en a le talent, il est bon aussi de chanter soi-même avec ferveur.

C'est certainement une manière d'accomplir l'injonction de notre Roi-poète : « 'Ivdou èt HaShem besim'ha – Servez HaShem dans la joie ! » (Téhillim 100,2)

Puisse HaShem reconstruire Sa Maison, pour que Son Service y soit rétabli, et qu'on y entende à nouveau les mélodies d'inspiration prophétique des Léviim !

(Source : Halakha yomit)

CE FEUILLET EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV DAIAN





Parachat Bekhoukotai

Par l'Admour de Koidinov chlita

"Si vous marchez dans Mes décrets, et que vous observez Mes commandements..."

אם בְּחֻקֹּתַי תֵּלְכוּ וְאֶת מִצְוֹתַי תִּשְׁמְרוּ ... (ויקרא כו ג)

Le midrach ramène au sujet de ce verset un autre verset - *j'ai réfléchi à mes voies, et j'ai ramené mes pas vers tes lois (Tehilim)* – ainsi s'exprime David Hamelekh devant Hakadoch Baroukh Hou : « *Maitre du Monde, chaque jour je pense aller à tel endroit, ou dans telle maison, et en fin de compte, mes pieds me conduisent dans les synagogues et les centres d'étude.* »



Nous pouvons comprendre ce midrach grâce à la guemara Chabbat qui nous raconte le moment où Moché Rabénou monta dans le ciel pour recevoir la Torah ; les anges demandèrent alors à Hakadoch Baroukh Hou : « *que fait un être humain parmi nous ?* ». Dieu leur répondit : « *il est venu recevoir la Torah* ». Ils lui rétorquèrent : « *mais comment est-il possible que quelque chose d'aussi précieux soit donné à des hommes ? Tu devrais plutôt nous la donner !* » Hakadoch Baroukh Hou demanda aussitôt à Moché de leur répondre : « *il est écrit dans la Torah : tu dois honorer ton père et ta mère ...est-ce que vous avez un père et une mère ? Il est écrit aussi : « tu ne tueras point et tu ne voleras point ; est ce que vous avez un mauvais penchant ? etc... »*

Les anges protestèrent que puisque la Torah est hautement spirituelle, elle convient plutôt à des êtres spirituels comme eux, et non à des êtres de chair. Moché leur répondit qu'au contraire, **la Torah nous permet de transformer la matière en spirituel**. C'est donc pour cela qu'elle est précisément donnée à des hommes qui possèdent un corps afin qu'ils puissent l'élever et le sanctifier pour vivre une vie spirituelle.

Cela vient maintenant expliquer notre midrach qui nous dit que chaque jour David pensait se rendre à un certain endroit...Puisqu'il était déjà purifié et sanctifié grâce à la Torah, son corps était devenu spirituel, et ses pieds allaient d'eux-mêmes vers les synagogues et les lieux d'étude.

Ceci se renouvelle chaque année pour la fête de Chavouot, car la Torah se trouve déjà entre nos mains, et en ce jour du don de la torah, chacun de nous reçoit la force de transformer sa vie en une vie spirituelle afin qu'il ne soit pas trop attaché aux plaisirs de ce monde, mais tout au contraire, qu'il soit plutôt enclin à se tourner vers la torah et ses commandements, afin de les aimer et de s'en réjouir continuellement.

Nous devons prier en ces jours du Omer, et demander qu'Hakadoch Baroukh Hou nous permette durant la fête de Chavouot de créer un vrai lien avec la torah afin de pouvoir nous transformer en une réalité spirituelle.

📌 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par mail au +33782421284

📌 Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 25/05/2022

Autour de la table de Shabbat n°334, Béhoukotai



Pour la sécurité en Erets Israël

Notre Paracha est une belle introduction à la fête qui s'annonce prochainement : Chavouot (la fête du Don de la Thora). Elle commence par : "**Im Béhouquotai Télhou Véhet Mitsvotai Tichmérrou Véassitem etc...**" / Si vous allez d'après mes décrets et gardez mes lois et mes commandements..." les versets qui suivront, décrivent une série de grandes bénédictions comme la prospérité et la paix. Les Sages, de mémoire bénie, demandent dans le Midrash (Torat Cohanim, rapporté dans Rachi) de quels décrets s'agit-il (Béhouquotai) ? Et le Midrash de continuer : " Si on considère que "les décrets" sont une allusion à l'application des Mitsvots, ce n'est pas juste car le verset fait de suite mention (d'une manière explicite) à l'application des Mitsvots ("Véhet Mitsvotai Tichmérrou"). Donc lorsqu'il est mentionné "Voici ces décrets" il s'agit (toujours d'après les Sages) du **Amal BA Thora / l'effort dans l'étude de la Thora**. C'est-à-dire que l'assiduité dans l'étude est la clef des plus grandes bénédictions pour la communauté juive parmi lesquels : " le glaive des ennemis ne seront pas visibles en Terre Sainte".... [On aura appris cette semaine quelque chose : **la multiplication des Yéchivots et des collélins en Erets, et dans le monde, est le gage de la sécurité de Sion et aussi des communautés de Gola (de partout dans le monde)**. Il serait donc judicieux que si parmi mes lecteurs (toujours de plus en plus nombreux...Quen Yrbou) qui ont un "long bras" (auprès du ministère de la défense) qu'ils leur fassent savoir au plus vite cette donnée, afin de permettre aux contribuables israéliens de payer moins d'impôts au trésor de l'Etat.] Cependant il ne s'agit pas que d'efforts intellectuels (sans souci de faire vivre son étude dans la vie de Tous les jours) car dans la suite il est écrit, "Vous garderez les Mitsvots". C'est-à-dire que l'étude de la Thora n'a de valeur que si l'on veille à son application. Par exemple, **dans le Collel du Rav Acher Bra'ha Chlita de Raanana, où j'ai le mérite d'étudier la Thora toute la journée**, l'étude très **approfondie** est portée sur les lois du Chabat, en particulier, les lois du "Mouqtsé". (Ce sont des objets que l'on ne peut pas déplacer durant le jour saint du Chabat). Donc si, à D.ieu ne plaise, le Chabat qui suit ma semaine chargée, je viens à ne pas faire cas de toute les catégories de Mouqtsé et je déplace librement, par exemple, en prenant à la main mon

ordinateur portable, alors qu'il était placé malencontreusement sur une chaise, j'aurais enfreint les lois du Mouqtsé (car un portable n'est pas déplaçable même si j'ai besoin de l'endroit où il est posé. Ce qu'on appelle Mouqtsé Méhamat Hissron Kiss) et toute mon étude de la semaine (8 heures fois 5) n'aurait plus aucune valeur... Il aurait mieux valu que je passe ma semaine à l'ombre des cocotiers. Qui plus est, toutes les bénédictions, propres à l'étude de la sainte Thora, ne se déverseraient pas dans le monde. Dans le judaïsme authentique, il ne peut y avoir dissociation entre la pratique et l'étude.

Autre point à noter. Le verset emploie l'expression "Télkhou" c'est-à-dire "aller". Si vous **allez** d'après mes décrets (**les efforts**). Le saint Or Ha'haim enseigne que c'est un sous-entendu au fait qu'un homme doit veiller à ce que lors de ses déplacements il fasse une place à la Thora. voyages en avion passent leur temps à l'étude de la (A l'exemple de tous ces Rabanims qui, lors de leurs Guémara, et non à regarder les feuillets très intéressants ou les revues du Duty free). Donc c'est l'idée que l'étude de la Thora doit remplir la vie de l'homme, et ne pas être seulement confinée au Beth Hamidrash (ce qui est déjà pas mal...).

Le terme employé pour désigner l'étude de la Thora c'est Béhouquotai/ Mes décrets. Peut-être est-ce aussi une allusion au fait que l'étude de la Thora orale la Guémara est d'accès rugueux. Je m'explique, pour bon nombre d'esprits cartésiens, le Talmud dérouté l'esprit des étudiants formés d'après le modèle éducatif européen. En effet, le Talmud ne ressemble en rien avec, LéAvdil, les manuels du droit du commerce ou civil. Car d'une manière générale les matières séculaires enseignent des théorèmes de bases d'après lesquels s'articulera le cas étudié. Or, dans la Guemara il n'y pas de principe directeur au départ. C'est une suite de discussions et de controverses entre plusieurs avis (Rabanims du temps de la Guémara...). C'est à l'enseignant, le Rav qui donne le cours, de faire ressortir les conclusions et d'éclairer la route sinueuse à son élève. Autre chose encore, il est possible que la Guémara traite pendant plusieurs pages d'une hypothèse qui au final sera repoussée. Malgré tout, la sainteté de la Thora s'appliquera même à ces textes qui ne seront pas conservés en conclusion.

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Le Kéli Yakar note que "Béhouquotaï" est un sous-entendu au fait que notre étude doit avoir des heures fixes. Peu importe les imprévus, un homme doit fixer un temps dans sa journée pour l'étude, "Hoq Velo Yavor"/ qu'il arrive...

Je finirais par une anecdote que j'ai lu sur le Prince de la Thora, Rabbi Haïm Kanievski Zatsal, que le Clall Israël vient de perdre et c'est certainement à cause de cette grande perte qu'on vit en Terre Sainte une période très mouvementée, car Et pour cause, le Tsadiq et l'éminent Talmid Haham n'est plus là pour protéger son peuple... Une fois est venu un père avec son fils voir le Rav afin qu'il donne sa bénédiction à l'enfant. Le garçon avait atteint les 13 ans, l'âge de sa Bar Mitsva. Le Rav donna sa bénédiction et le père de famille ému lui dévoila : "les médecins m'ont informé que j'ai une maladie gravissime qui siège, Lo Alénou, dans mon corps, c'est juste une question de temps. Ils me préconisent de devancer la date de la Bar Mitsva afin que je puisse y assister car dans quelques semaines, d'après leurs conclusions je ne serais plus de ce monde. Le père avait des larmes aux yeux. Le Rav Kanievski lui demanda : "fixes-tu un temps pour l'étude de la Thora ?" le père répondit "je suis Avreh". Le Rav reposa sa question, "fixes-tu un temps d'étude ?" Le père ne comprenait pas le sens de la question puisqu'il lui avait déjà répondu qu'il était Colleman passant sa journée à l'étude au Colell. Le Rav Kanievski lui sourit (dommage qu'on n'est pas vu son visage) et lui dit "ma question est de savoir si tu as dans la journée une étude qui te plaît (même de quelques minutes) que tu aimes et que tu annules en aucune circonstance! L'Avreh réfléchit et dit : "si je prends sur moi cette régularité dans mon étude, je continuerai à vivre ? Le Rav lui donna sa bénédiction... Le père de famille revint à la maison, en ayant décidé de fixer coûte que coûte un moment d'étude qu'il ne déplacerait pas dans la journée... **Les résultats furent, que dans les deux semaines qui suivirent, les médecins, firent à nouveau des examens et la maladie avait disparu !** Notre grand malade assista donc à la Bar Mitsva de son fils à la bonne date... Et il vivra encore de très longues années.

Prier pour nos enfants

Comme nous sommes à quelques jours de la fête de Chavouot, cette semaine j'ai décidé de traduire librement une prière qui est habituellement lue la veille du mois de Sivan. C'est la prière du Chlah Haquadoch (éminent Rav d'Europe Centrale il y a 3 siècles). Il disait qu'il était bon de lire cette prière à tout moment de l'année et en particulier la veille du mois du Don de la Thora (Roch Hodech Sivan).

De plus, les parents que nous sommes **liront cette prière et verront combien dans les générations précédentes les parents souhaitaient très fort, que leurs enfants grandissent dans la Thora et la crainte du Ciel.** Le souci de la Parnassa, la subsistance, n'était pas le principal, bien que ce fût une préoccupation aussi, ainsi que l'accès aux grandes carrières... (Ndlr je n'ai jamais encore vu dans tous les recueils de prières une seule fois où il est marqué : "**Maitre du Monde, fait que mon fils devienne médecin ou ingénieur...**"...). Passons aux choses sérieuses : "Tu es D.ieu, avant que le monde ne soit créé et après sa création. Tu es Hachem depuis toujours et Tu as créé ce monde afin que l'on Te connaisse au travers de Ta Thora. Comme les Sages de mémoire bénies l'enseignent à partir du verset "Béréchit / Au commencement..." Pour la Thora et le Clall Israël Tu as créé ce monde. C'est Ton peuple que Tu as

choisi d'entre toutes les nations. Tu as donné la Thora de vérité et Tu nous as rapprochés d'Elle.

Par rapport à la signification de cette Création du monde, Tu as écrit dans la Thora deux commandements : "Croissez et multipliez-vous" ainsi que "Enseignez à vos enfants la Thora". Ces deux Mitsvots marquent une même chose : ce monde n'a pas été créé pour le néant. Cette création a pour but que tout le Clall Israël et ma descendance s'occupent d'étudier la Thora. C'est pourquoi je m'adresse à Toi le Roi des rois et j'ai une supplication. Mes yeux sont dirigés vers Toi afin que Tu écoutes ma prière. Je Te demande d'avoir des fils et des filles qui eux-mêmes auront une descendance jusqu'à la fin des temps. Le but étant que moi et eux tous s'occupent de la Thora. De l'approfondir, de l'enseigner, garder (les Mitsvots) et d'accomplir toutes les paroles de la Thora avec amour. Eclaire nos yeux dans la Thora et fait adhérer nos cœurs à Ta crainte et à Tes Mitsvots.

Notre Père, donne à chacun une longue vie. Qui est comme Toi qui se souviens de ses créatures. De la même manière que nos patriarches ont prié pour une vie pleine de crainte, je Te supplie que ma descendance soit Cacher (apte) et sans défauts. Seulement **que la paix et la droiture (devant Hachem et les hommes) ainsi que l'étude de la Thora y réside.** Que chaque membre de ma descendance puisse connaître les secrets des versets de la Thora, la Michna, le Talmud, pour une vie remplie de Mitsvots, pleine de générosité et de bons traits de caractères. Et que la subsistance soit assurée à tous, la bonne santé et aussi la grâce. Qu'il y ait de l'amour, de la fraternité et de la paix. Et que ma descendance ait son Zivoug, son partenaire provenant d'une descendance d'érudits et de Tsadiquims.

Tu connais tous les secrets du monde et ceux des cœurs. Tu sais que mon intention est uniquement dirigée vers Toi. C'est pourquoi répond à ma prière (favorablement) en l'honneur des Saints Patriarches Abraham Isaac et Jacob et en l'honneur du Roi David afin de sauvegarder et protéger mes fruits (ma progéniture). On finira par lire ce Psaume : Chir Hamalot, Achré Kol Yéré Hachem Haholekh Bédérakhav. Yéguia Kapéra Ki Tokhal Achréra VéTov Lakh. Echétera Kéguéfen Poria Biyarkéti Bétéra Banéra qué Chtilé Zétim Saviv Léchoul'hanéra. Hiné Ki Quen Yévora" h Guéver Yéré Hachem. Yévaré'ha Hachem Mitsion Our hé Bétouv Yéroushalaim Kol Yémé 'Hayéra. Our Hé Banim Lébanékha Chalom Al Israel.

Ana Hachem Choméa Téphila Yéquoum Banou Hapassouk Va Ani Zot Bériti Otam Amar Hachem Roukhi Acher Alékha Oudevarai Acher Samti Béfira Lo Yamouchou MiPikha OuMipi Zarhakha Ou Mipi Zéra Zarakha Amar Hachem Méata Véad Olam. Yihou Lératson Imré fi Véhiguaion Libi Léfanéra Hachem Tsouri Végoali.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut.

David Gold Soffer

Une Béra'ha pour Réfaël Zaouid et son épouse (Boulogne) "Na'hat Déquédoucha" (bonne Education des enfants) et dans la Parnassa

Une Béra'ha à Eric Laloum et son épouse (Tel Aviv) dans l'Education des enfants (Na'hat Déquédoucha) et la Parnassa

En dernière minute, une belle Méguila de Ruth sur parchemin (Beit Yossef, 21 lignes) vous est proposée à l'approche de Chavouot. Prendre contact au mail 9094412g@gmail.com

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Béhoukotaï
5782

|155|

Parole du Rav



Il y a plus de trente ans, nous étions à la maison d'étude. Mon père expliquait qu'il existe une étincelle de sainteté en chaque chose. Sur la table derrière nous était posé un verre épais. Personne n'était à côté de la table à moins de deux mètres. Quelqu'un avait bu un café avant le cours et il restait le marc de café. Mon père expliquait tranquillement que dans un verre il y a une étincelle de sainteté et que si un tsadik vient, un spécialiste du Sefer Yétssira, il va relier les lettres du mot verre avec l'étincelle de sainteté qui se trouve dans le verre et décide que c'est tout ! Il a terminé le tikoun du verre ! Que va-t-il se passer pour lui ? Il redeviendra poussière.

Le silence régnait dans la salle quand tout à coup un grand boum se fit entendre. Personne n'avait touché le verre et sur un rayon de trois mètres s'étaient étalés des grains de sable. Il fallait une loupe pour faire la différence entre les miettes de verre et les miettes de café. Cela prit quarante minutes à l'intendant pour tout nettoyer tellement c'était petit. Mon père dit spontanément : vous avez vu ? Il y avait un verre, quelqu'un a aspiré l'étincelle et il est retourné à la poussière !

Alakha & Comportement



Le saint Arizal rapporte que toute l'étude de la Torah qu'un homme fait dans ce monde au nom du ciel, deviendra la nourriture pour son âme dans la vie éternelle. Que toutes les mitsvotes qu'un homme réalise dans ce monde seront les vêtements de son âme dans le monde à venir et le maintiendront pour l'éternité. C'est grâce à ces deux choses que l'homme pourra se maintenir dans le monde futur.

Il faut donc que l'homme se réjouisse de l'accomplissement des mitsvotes et de chaque mot de Torah prononcé par sa bouche car c'est grâce à cela qu'il prépare son monde futur. Celui qui se sera investi dans ce monde ressemble à celui qui a tout préparé la veille de chabbat et qui pourra manger le chabbat. Le chabbat est comparé au monde futur et celui qui n'a rien préparé ne pourra rien récolter. Si c'est ainsi, de quoi se nourrira son âme dans le monde à venir ?

(Hélev Aarets chap 8 - loi 4 page 513)

Inscrire la Torah dans son cœur



Au début de la paracha il est écrit : «Si vous vous conduisez selon ma constitution, si vous gardez mes préceptes et les exécutez...» (Vayikra 26.3), et ensuite la Torah détaille le grand salaire qu'Akadoch Barouh ouh promet de donner au peuple d'Israël s'il les accomplit. Rachi dans son interprétation de ce verset nous enseigne que ce qui est dit ici : «Si vous vous conduisez selon mes lois», ne signifie pas marcher sur le chemin des commandements de la Torah, car c'est ce que la Torah dit déjà explicitement «si vous gardez mes préceptes et les exécutez», mais plutôt le sens du verset est : «Vous vous investirez dans l'étude de la Torah».

Le Rabbi de Loubavitch Zatsal explique que le mot "béhoukotaï" est un langage constitutionnel et aussi un langage législatif. Et la différence entre l'écriture et la législation, est que lorsque nous écrivons des lettres à l'encre sur du parchemin, l'encre et le parchemin ne deviennent pas une seule réalité, mais restent deux choses différentes, seulement elles sont collées ensemble, et donc elles peuvent également être séparées l'une de l'autre. Par contre, lorsque nous gravons des lettres sur un rocher, les lettres deviennent une réalité avec le rocher et ne peuvent en être séparées en aucune façon. Et c'est ce

que dit la Torah : «Si vous vous conduisez selon ma constitution», c'est-à-dire qu'il est nécessaire que les paroles de la Torah que nous étudions soient gravées dans nos cœurs et deviennent une partie intégrante de notre réalité comme les lettres gravées sur le rocher et non qu'elles restent séparées de nous comme l'encre sur le parchemin. Mais comment est-il possible de mériter ce niveau de symbiose où les paroles de la Torah se graveront dans le cœur de l'étudiant et feront corps avec lui ? Pour répondre à cette question, Rachi explique : «Si vous vous conduisez selon ma constitution» signifie : «Tu vas t'engager dans la Torah», c'est à dire qu'il faut se donner de la peine dans l'étude de la Torah et non pas apprendre aisément la Torah, pour nous enseigner que ce n'est que lorsque l'homme s'investit et peine dans l'étude de la Torah de toutes ses forces qu'il méritera que les paroles de la Torah apprises soient gravées dans son cœur et deviennent une partie intégrante de sa réalité, ce qui n'est pas le cas s'il apprend la Torah sans effort ni labeur.

Nos sages nous ont enseigné que la lumière originelle a été cachée du monde à cause des mécréants et qu'Akadoch Barouh ouh l'a cachée pour les tsadikimes dans le monde à venir. Notre maître le saint Baal Chem Tov, explique

Photo de la semaine



que l'intention des sages n'est pas de dire que c'est à cause des mécréants que les tsadikimes ont aussi été privés de la lumière originelle, mais en fait que la première lumière a été cachée dans la Sainte Torah et tout homme juste qui s'investit dans la Torah en l'apprenant dans la sainteté et la pureté, verra qu'Akadoch Barouh Ouh fera briller pour lui grâce à la Torah qu'il étudie la lumière originelle et il sera en mesure de voir d'un bout à l'autre du monde.

En effet, nous savons que lorsque le saint Baal Chem Tov voulait voir ou savoir quelque chose, il ouvrait le livre du Zohar au hasard des pages et y étudiait avec une sainteté particulière le texte en question. Alors la lumière cachée de la Torah se dévoilait à lui et il pouvait voir d'un bout à l'autre du monde. Et cette première lumière qui a été créée dans le monde et mise de côté est appelée "vieille", car elle est ancienne, alors que la lumière dévoilée dans le monde est appelée "nouvelle", puisque sa création est nouvelle par rapport à la création de la lumière ancienne.

Et c'est ce qui est écrit dans la Torah: «Si vous vous conduisez selon ma constitution», se réalisera pour vous ce qui est écrit dans la suite de la paracha «Vous pourrez vivre longtemps sur une récolte passée». C'est-à-dire que si vous vous êtes impliqué et fatigué dans l'étude de la Sainte Torah jusqu'à ce que les paroles de la Torah soient gravées dans votre cœur et deviennent une partie intégrante de votre réalité, ce faisant, Akadoch Barouh Ouh fera ressortir la lumière originelle (Or Aganouze) à la place de la nouvelle lumière et par cela vous pourrez atteindre un niveau de vision et de compréhension du monde sans limites. En fait, nous devons apprendre de ce qui précède, à quel point il est approprié pour chaque juif d'essayer d'étudier la Torah chaque jour, car il n'existe rien d'autre au monde qui ait le pouvoir de nous connecter et de nous relier avec Hachem Itbarah.

Par conséquent, les Dix Commandements (qui incluent toute la Torah) commencent par la lettre

Alef (א) du mot "Anokhi", parce que la lettre Alef (א) est composée de la lettre Youd (י) au-dessus, de la lettre Youd (י) en-dessous et de la lettre Vav (ו) au milieu qui les relie. Le Youd du haut fait écho à Akadoch Barouh Ouh, le Youd du bas fait écho à chaque membre du peuple d'Israël et le Vav (ו) du milieu qui les relie fait écho à notre sainte Torah qui a été donnée le six Sivan (6 est la valeur numérique de la lettre Vav) car c'est la Torah qui relie l'homme à son Créateur. La forme de la lettre Vav est aussi comme un long tuyau,



puisque la Sainte Torah sert à la fois de lien qui lie l'homme au Créateur, mais aussi de conduit par lequel le Créateur transmet à l'homme toute son abondance: des enfants en bonne santé, une longue vie et une grande parnassa. Par conséquent, nous ne devons pas être séparés de la Torah à aucun moment. Grâce à l'étude de notre Sainte Torah, nous recevons une excellente protection contre les nations du monde qui nous entourent et qui ont soif de notre sang. Le Créateur nous sauvera d'eux.

Nos sages rapportent que celui qui ne peut pas apprendre parce qu'il ne sait pas du tout apprendre ou à cause de différents ennuis mais qui soutient les étudiants en Torah sera considéré comme s'il avait étudié lui-même. Un homme peut s'associer avec son ami pour qu'il apprenne la Torah pour lui et que lui-même lui trouve sa subsistance et qu'ils partagent le salaire. Il est rapporté dans le midrach (Vayikra Rabba 25.2) que dans le futur, Akadoch Barouh Ouh fera

«La lumière originelle est cachée dans notre sainte Torah et en l'étudiant on peut la redécouvrir»

des houpottes pour ceux qui soutiennent la Torah, chez les érudits en Torah dans le Gan Eden.

C'est-à-dire que près des houpottes qu'Hachem fera aux hommes qui ont passé leur vie dans l'étude de la Torah dans le Gan Eden, comme salaire pour leur investissement envers le divin, il fera aussi des houpottes pour tous ces chers juifs qui ont soutenu ces hommes avec leur argent, car c'est grâce à eux qu'ils ont pu s'asseoir et s'engager dans la Torah avec un cœur heureux et insouciant. Et dans ce vaste endroit dans le Gan Eden où seront récompensés tous ceux qui ont travaillé dans la Torah seront aussi récompensés ceux qui leur ont tenu la main.

Citation Hassidique



"Qu'Hachem t'exauce au jour de détresse, que le nom du Dieu de Yaacov te protège! Qu'il t'envoie son secours du temple, que de Sion il soit ton soutien! Qu'il se souvienne de toutes tes offrandes et fasse bon accueil à tes sacrifices! Puisse-t-il t'accorder ce à quoi ton cœur aspire et accomplir tous tes désirs! Nous allons célébrer ta victoire, brandir comme un drapeau le nom d'Hachem.

Qu'Hachem comble tous tes vœux. A cette heure je sais qu'Hachem soutient son oint, qu'il lui répond du ciel, de sa sainteté, par l'aide puissante de sa droite. Que les uns comptent sur leurs chars, les autres sur leurs chevaux, mais nous, nous comptons sur le nom d'Hachem. Ceux-là plient et tombent, et nous demeurons debout pleins de force."

Téhilimes Chapitre 20

Extrait tiré du livre : Imré Noam - Sefer Vayikra - Paracha Béhoukotaï - Maamar 1 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

”כִּי קָדוֹב אֱלֹהֵי הַדָּבָר מְאֹד בְּכִדּוֹ וּבְלִבְכֶּךָ לְעִשְׂתֵּךְ”



Connaître la Hassidout



Savoir s'annuler pour pénétrer les secrets de la Torah

Elisha Ben Avouya était un Tana, c'était le Rav de Rabbi Méïr Baal Aness et que lui est-il arrivé à la fin? Un jour de chabbat il est allé voir une prostituée et quand elle lui a demandé s'il était le fameux rabbin Elisha Ben Avouya, il arracha un radis du sol en lui disant qu'il était quelqu'un d'autre. Il alla au Talmud Torah et poussa le Rav hors de la salle de classe et dit aux étudiants: «Vous n'obtiendrez rien de la Torah que vous étudiez, vous êtes juste assis ici pour rien». Les enfants étaient vraiment confus, cet homme debout devant eux avait un renom dans le monde, c'était le maître de Rabbi Méïr et il leur avait dit que la Torah ne vaut rien. Que feront les enfants? Les enfants aiment-ils apprendre? Les enfants aiment les vacances.

Seul Rabbi Akiva est entré serein dans le jardin des secrets de la Torah et est reparti sain et sauf. Et c'est parce qu'il se démarquait beaucoup sur la vertu de «Tu aimeras ton prochain comme toi même» (Vayikra 19.18), comme il est rapporté dans le Midrach (Béréchit Rabba Paracha 24 lettre 7) : Rabbi Akiva dit «Tu aimeras ton prochain comme toi même» c'est un grand principe dans la Torah. C'est-à-dire que parce qu'il aimait tout le peuple d'Israël, chacun et chacune du peuple lui a donné son étincelle divine et alors il a pu entrer dans toute la profondeur. Cette vertu d'amour d'Israël ne peut exister que si l'homme atteint le degré d'annulation. Pourquoi y a-t-il des gens qui n'ont pas l'amour d'Israël? Parce qu'ils s'accrochent à eux-mêmes, à l'idée qu'ils sont des gens importants et qu'ils méritent beaucoup de respect, de sorte qu'ils ne sont pas prêts à s'annuler devant les

autres. Et à cause de ce grand respect qu'ils désirent pour eux-mêmes, une grande épaisseur de klipa se crée autour d'eux, alors Akadoch Barouh

écrit que l'annulation d'un homme qui renonce à son honneur est du niveau de l'inspiration divine.



Ouh leur enlève sa protection et ne s'adresse plus à eux du tout.

Quand le roi David accompagnait l'arche d'alliance, il se roulait sur le sol, bondissait et dansait et tout le monde riait et se réjouissait, il y avait une très grande joie à ce moment là. Quand sa femme Mikhal, fille de Chaoul, l'a vu se comporter ainsi, elle l'a méprisé dans son cœur parce qu'elle pensait que ce n'était pas un honneur pour le roi de se comporter ainsi. Lorsqu'il est arrivé chez lui, elle lui a dit : «Combien s'est déshonoré aujourd'hui le roi d'Israël, en se donnant en spectacle à ses servantes et à ses serviteurs, comme aurait pu le faire un homme sans valeur» (Chmouel 2-6.20). Le roi David lui a répondu calmement : «C'est devant Hachem, qui m'a élu de préférence à ton père et à tous les siens, en m'établissant prince du peuple élu, prince d'Israël, c'est devant Hachem que j'ai dansé et danserai encore et volontiers je m'humilierai davantage et me ferai petit à mes propres yeux...» (versets 21-22). Le Rambam rapporte ces choses-là dans les lois de Simha Bat Achoéva, où il

Rabbi Akiva fut prêt à annuler son étude pendant quarante jours, seulement pour prier pour un enfant dont le père était mort. Cet enfant devait dire Kaddich pour son père, alors qu'il n'avait aucune connaissance de la Torah et des mitsvot et même en essayant de les lui enseigner, il ne comprenait rien. Par son amour du prochain, Rabbi Akiva savait que le père de ce garçon était puni dans le monde à venir pour ses fautes. Il prit l'enfant et commença à lui enseigner, mais il avait un esprit très étriqué, c'était un ben nida, et il n'absorbait rien de ce qui était sacré. Rabbi Akiva pria pour lui et jeûna, pour qu'Akadoch Barouh Ouh ouvre l'esprit de cet enfant, puis il alla lui enseigner petit à petit la Torah, la prière, le Chéma, le Kaddich et le Birkat Amazone. Finalement, le garçon fut en mesure de faire la prière et le kaddich pour son père et l'assemblée répondit à ses prières. Le défunt se révéla à Rabbi Akiva dans un rêve et lui dit grâce à toi maintenant je repose au Gan Eden, car tu m'as sauvé de la punition du Guéhinam.

Tout cela ne découlait que de l'amour d'Israël, Rabbi Akiva déclara : «Comment puis-je m'asseoir et étudier la Torah, ou m'asseoir manger, quand je sais que ce juif est condamné pour ses actes au Guéhinam et que chaque jour il est battu et torturé par les anges accusateurs, que le seul moyen pour le sortir de là est que son fils récite le Kaddich». Alors il décida de tout quitter et de prendre soin de l'enfant.

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Chapitre 3
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	21:22	22:44
Lyon	21:00	22:16
Marseille	20:49	22:01
Nice	20:43	21:55
Miami	19:47	20:45
Montréal	20:13	21:28
Jérusalem	19:17	20:08
Ashdod	19:14	20:16
Netanya	19:14	20:17
Tel Aviv-Jaffa	19:14	20:05

Hiloulotes:

22 Iyar: Rabbi Chlomo Eliézer Alfandri
 23 Iyar: Rabbi Yossef Babliki
 24 Iyar: Rabbi Yaacov de Lissa
 25 Iyar: Rabbi Haïm Egger de Kossovar
 26 Iyar: Rabbi Saadia Agaon
 27 Iyar: Rabbi Avraham Chmouel Békarah
 28 Iyar: Le prophète Chmouel

NOUVEAU:

Nous avons l'immense joie de vous annoncer la parution du premier livre en français des enseignements du Rav Yoram Abargel Zatsal



Le livre indispensable à disposer sur votre table de Chabbat !

054.943.93.94
 *Quantité limitée / hors frais de livraison

Histoire de Tsadikimes

Dans ses jeunes années, Rabbi Itshak de Warka avait l'habitude de se rendre chez son rav, le Hozé de Lublin, autant qu'il le pouvait. Lors d'une de ses visites, le Hozé lui dit : «Si on vous offre un poste d'enseignant, vous devriez accepter immédiatement». Rabbi Itshak lui répondit : «Moi ? Un professeur, Non merci...»

Moins d'une heure après cet entretien, un simple paysan juif entra devant le Hozé et fondit en larmes: «J'ai plusieurs fils et ils sont tous stupides et ne comprennent rien à la Torah! Peut-être que le Rabbi peut me recommander un bon instructeur qui peut inculquer nos saints enseignements dans leur esprit ? Je suis prêt à payer n'importe quel montant demandé !» Le Hozé lui répondit: «Si vous pouvez payer quarante pièces d'or, alors j'ai une offre pour vous. Dans ma maison d'étude est assis un jeune étudiant nommé Rabbi Itshak. Engagez-le et avec l'aide d'Hachem, vos fils réussiront dans l'étude sacrée».

Le villageois alla à la maison d'étude et rencontra Rabbi Itshak et lui rapporta les paroles du saint Hozé. Quand Rabbi Itshak entendit que la demande émanait du Hozé, il accepta le poste sans discuter. Immédiatement, le villageois lui remit la totalité de la somme d'argent en lui disant : «Nous partions dans quelques jours». Pendant ce temps, Rabbi Itshak alla au bureau de poste et envoya l'argent à sa femme avec une lettre décrivant le cours des événements. Quelques jours passèrent et Rabbi Itshak reçut une lettre de sa femme, qui lui disait que c'était une bonne chose d'avoir accepté le poste d'enseignant parce que les Français qui combattaient alors en Russie, passèrent par leur ville et pillèrent tous leurs biens, ne leur laissant absolument rien.

Rabbi Itshak commença à enseigner aux fils de cet homme du village le houmach, mais leur esprit était complètement vide et scellé ! Ils ne comprenaient pas un seul mot ! Rabbi Itshak se rendit à Lublin et parla au Hozé des difficultés qu'il avait à enseigner à de tels enfants. Le Hozé lui répondit simplement: «Priez pour eux». Bien sûr, c'est ce que fit Rabbi Itshak, il commença à déverser son cœur devant Hachem et lentement, mais sûrement, leurs cœurs et leurs esprits, s'ouvrirent et ils commencèrent à comprendre ce qu'il leur enseignait et comme si un vrai miracle se produisait, ils commencèrent également à devenir plus sages...

Dans ce même village, il n'y avait qu'une seule synagogue et des heures y étaient

fixées pour les prières. Un jour, une querelle éclata entre deux hommes qui priaient là-bas régulièrement. Ils commencèrent à se crier dessus jusqu'à ce que l'un d'eux perde soudainement connaissance à cause de sa colère et s'effondre. L'un des villageois observa de côté et dit : «Maintenant, je comprends le verset sur Issahar le fils de Yaacov Avinou». «Il a goûté le charme du repos et les délices du pâturage, il a livré son épaule au joug et il est devenu tributaire»(Béréchit 49:15).

Comme les gens ne comprenaient pas, l'homme expliqua le verset en

disant: «Il a goûté le charme du repos» - Si vous souhaitez avoir une chance de trouver la tranquillité d'esprit, et que vous le désirez, ardemment alors «il a livré son épaule au joug», vous devrez faire preuve de patience, sinon vous risquez d'éclater et de vous mettre en colère au point de perdre connaissance. Rabbi Itshak sourit en entendant l'explication simple mais profonde du verset par l'homme. Une belle interprétation se dit-il. C'est dommage qu'il n'y ait personne ici pour la consigner par écrit.

Lorsque Rabbi Itshak termina le temps de l'enseignement qu'il avait convenu avec le villageois, ce dernier lui demanda de rester pour une autre période de temps, Rabbi Itshak répondit qu'il n'était venu dans le village que pour obéir au Hozé et qu'il voulait d'abord lui demander s'il devait rester plus longtemps. Rabbi Itshak alla voir le Hozé et lui demanda s'il fallait continuer à enseigner ou non. Le Hozé lui répondit qu'il n'avait plus besoin de continuer à être professeur dans le village. Puis il lui demanda : «Avez-vous entendu des enseignements de Torah intéressants pendant que vous étiez dans ce village ?» Rabbi Itshak se tut. Le Hozé lui demanda alors à nouveau : «Se pourrait-il que vous soyez resté là-bas pendant six mois et que vous n'ayez pas entendu de paroles de Torah ?»

Rabbi Itshak chercha dans sa mémoire et se rappela les paroles du villageois sur le verset : «Il a goûté le charme du repos et les délices du pâturage, il a livré son épaule au joug et il est devenu tributaire» et les expliqua avec humilité à son Rav. Le visage du Hozé s'illumina alors : «Itshak, Itshak, de quoi parlez-vous ? Vous avez entendu un incroyable enseignement de Torah là-bas !» À ce moment-là, Rabbi Itshak comprit que le Hozé l'avait envoyé dans ce village seulement pour entendre ces paroles de Torah. Et à partir de ce moment, Rabbi Itshak commença à travailler sur lui la vertu de patience !



Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméïr Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



[hameir laarets](https://www.facebook.com/hameir-laarets)



054-943-9394



Un moment de lumière

BNEI SHIMSHON

בְּנֵי שִׁמְשׁוֹן

BNEI SHIMSHON BEHOUKOTAI

Pour recevoir gratuitement ce feuillet chaque semaine, s'inscrire sur : bneishimshon@gmail.com

Le Zera Shimshon, Rabbi Shimshon 'Haim Ben Rav Na'hman Michael vécut il y a plus de 250 ans en Italie (ville de Modène).

Le Zera Shimshon est l'un de ses deux sfarim les plus connus, il s'agit d'un commentaire sur la Torah.

Le Zera Shimshon eut un fils. Ce dernier décéda laissant le Rav Shimshon 'Haim sans descendance. Dans l'introduction de son livre, le ZERA SHIMSHON promet à celui qui étudiera ses écrits beaucoup de réussite aussi bien matérielle (notamment une belledescendance) que spirituelle.

NOTRE RESPONSABILITE COLLECTIVE

La parasha de Behoukotai évoque les promesses de paix et d'abondance si le peuple d'Israël se conduit selon les lois de la Torah et à l'inverse une série de malédictions (maladie, guerre, famine...) à celui qui ne se conduit pas selon les lois de la torah.

Au total, **notre parasha dénombre 49 malédictions.**

Le Zera Shimshon s'étonne car dans la parasha Ki Tavo, **la Torah dénombre 98 malédictions** relatifs au fait de ne pas suivre la torah et les commandements, soit le double des malédictions données dans notre parasha.

Pourquoi cette différence ? L'exécution de ces malédictions sont pourtant liés aux même origines (non-respect des lois de la torah)

De plus, dans les malédictions de Ki Tavo, Moshé s'adresse au peuple d'Israël en utilisant le singulier et non le pluriel

Afin d'introduire la réponse du Zera Shimshon, rappelons l'un des principes fondamentales lié à l'union du peuple juif: la ARVOUT, la responsabilité "collective" qui incombe à chaque juif. Comme le talmud Chavouot 39.a le précise :

"Tous les juifs sont responsables les uns des autres" (guémara Chavou'ot 39a, "זה ערבים ישראל כל", "בזה").

Au sein du peuple juif, il existe une forme de responsabilité collective : L'ENSEMBLE DES JUIFS SONT RESPONSABLES LES UNS DES AUTRES. Cela concerne aussi bien ce que nous faisons ou ce que nous subissons. A ce titre, un homme qui fait une faute au Yemen .. peut avoir des répercussions sur un autre juif au Canada. A l'inverse, un homme qui fait une mitsva, le mérite de cette mitsva peut influencer pour le bien d'un autre juif.

A ce titre, on demanda un jour au Ari zal pourquoi il récitait les prières de confession à Yom Kippour alors qu'il savait pertinemment n'avoir pas commis la plupart des péchés mentionnés dans la longue liste des fautes du VIDOUÏ (la confession).

Il répondit : **"Je n'ai sans doute pas commis certaines de ces fautes, mais je connais des gens qui ont péché et je ne les ai pas empêchés de fauter et récidiver. Je suis donc, moi aussi, coupable."**

Le Zera Shimshon explique que dans notre parasha, les Bnei Israël n'avaient pas encore accepté sur eux le principe de ARVOUT. Aussi, les 49 malédictions sont adressées « au pluriel », c'est-à-dire, à l'ensemble du peuple juif. A la

différence de l'alliance établie sur le mont Sinaï où Hashem livre sa "parole" à travers les deux Tables de la loi, dans la parasha "ki tavo", le am israhel va dans les plaines de Moav, témoigner de son engagement collectif à accomplir pleinement la parole divine en l'écrivant sur des pierres de chaux.

Dans les plaines de Moav, à l'issue de quarante ans de pérégrinations dans le désert, Israël accepte de plein gré le joug des commandements de l'Eternel. L'Alliance avec Hashem s'inscrit désormais sur le principe fondamental de la **"responsabilité collective"**. Par ailleurs, le lieu מוֹאָב עֲרֻבָת Arvot Moav, «les plaines de Moav» (Nombres 31: 12) peut également se lire עֲרֻבָת מוֹאָב, «Arvout Moav» «la solidarité de Moav» (le mot arvout se traduit aussi par «solidarité»). Aussi, cet engagement constitue le fondement de la constitution d'Israël en tant que peuple.

Ainsi, dans la parashat ki tavo, le peuple juif avait accepté le principe de ARVOUT, le principe de responsabilité collective, ils devenaient dépendants et responsables les uns des autres.

Dès lors, Moshé s'adresse à eux "au singulier" car ils ne forment plus qu'une seule entité. Aussi, le nombre de malédiction est de 98 (2 fois 49) car pour une malédiction subite, il y a maintenant **deux responsables**. En tant que juif, étant responsable de "mon prochain", ce qui "arrive" à mon prochain m'impacte aussi.

Le Rav Zilberstein raconte l'histoire suivante : Un jour, une jeune fille de 11 ans avait pris sur elle, suite au décès de sa mère, de ne faire des bénédictions qu'en présence de personne/s pour répondre AMEN à la bénédiction.

Un jour cette dernière rentra de l'école grandement assoiffée. Il n'y avait personne dans la maison et la rue était calme. Elle décide de prendre sur elle et d'attendre de pouvoir interpeller un passant pour que ce dernier puisse répondre AMEN à sa bénédiction. Les minutes passent et la jeune fille manque de ne pas pouvoir tenir mais se ressaisit en se rappelant la promesse qu'elle s'était fixée. Après plus de 30 minutes, un passant pu s'associer à la bénédiction de la jeune fille en répondant AMEN.

Le soir même, la mère de cette jeune fille lui vint en rêve et lui dit

"Ta patience pour pouvoir faire cette bénédiction avec un AMEN a retentit dans les cieux. Tous les anges observaient ton acte...Ton acte a permis d'annuler un décret qui concerne une jeune fille de ta classe. Dans les cieux, on décida d'annuler le décret qui pesait sur elle (cette dernière souffrait de "la maladie") :

« Demain, cette jeune fille guérira grâce à ton action »

Le lendemain, la jeune fille est interloquée de son rêve. Elle connaissait cette jeune fille et ne savait pas que cette dernière était malade. La jeune fille alla alors trouver les parents de cette élève et lui présenta son rêve. Les parents ne manquèrent pas de tomber à la renverse en entendant le rêve de la jeune fille. Ces derniers lui confirmèrent la maladie de leur fille. Ils demandèrent alors au médecin de faire un examen médical à leur fille. A la grande stupeur des médecins, la jeune fille ne présentait plus de séquelles. Nos actions ont un impact car les juifs sont liés entre eux selon le principe de "ARVOUT"

Ce qui s'est passé à Méron l'année dernière, les attentas passés ces dernières semaines en Israël nous interpelle dans notre responsabilité collective.

Chaque malheur du peuple juif appelle à un réveil de la conscience collective. Dès lors, la réparation, la consolation associée à ce malheur ne peut se révéler qu'à travers "une arvout" positive et solidaire représentée par une "AHDOUT" (une union) extraordinaire qui nous amènera BHM à la venue de Mashiah.

Shabbat Shalom

Leilouy nishmat yael bat sarah, solika bat rahma, haim ben simha @tiferetmoche romainville